

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **12 (1966)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON DE BALE

MORT DU SCULPTEUR AUGUST SUTER

Le sculpteur August Suter est décédé à l'âge de 79 ans. Il a été terrassé en plein travail. Il se rendit célèbre par le monument Spitteler érigé à Liestal et par d'autres œuvres édifiées en Suisse et à Paris.

MUSEE DES JOUETS

Le Conseil législatif de la commune de Riehen a décidé l'octroi d'un crédit d'un million et demi de francs pour la réalisation de travaux de rénovation de la demeure de l'ancien bourgmestre Johann Rudolf Wettstein. Ce bâtiment pourra ainsi être transformé en un musée local et en un musée Wettstein, et accueillir la collection de jouets du musée des Arts folkloriques de Bâle.

La commune de Riehen dispose en effet, grâce à la collection établie par le calligraphe connu Paul Hülliger, d'une base suffisante pour créer un musée rappelant les grandes lignes de l'histoire du village. Elle tient d'autre part à honorer la mémoire du grand homme d'Etat que fut J.-R. Wettstein, qui joua un rôle essentiel pour notre pays au Congrès de Westphalie de 1648. Sur ce point toutefois, et devant les réticences de certaines couches de la population, on ne peut écarter encore la possibilité d'un référendum. Enfin, Riehen serait heureuse d'accueillir la fameuse collection de jouets du musée des Arts folkloriques de Bâle qui ne dispose plus, aujourd'hui, de la place nécessaire pour présenter au public cet ensemble unique et dont la réputation s'étend bien au-delà de nos frontières.

ENCORE DEUX FILMS A L'HONNEUR

Le film « Signaux » des P.T.T. a reçu à Venise, il y a peu de temps, le Prix du Mercure d'or. Deux autres films scientifiques de la Kern-film A.C. de Bâle viennent de recevoir deux premiers prix à Padoue. Il s'agit du film « Syndrom », qui traite un sujet médical (présenté par les professeurs Pfalz et Dres. Richter, ainsi que Niedecker, de Bâle) et d'un autre film « Phyllostaxie », traitant un sujet botanique (présenté par le professeur Schuepp, de Bâle).

L'attribution de ces prix est d'autant plus remarquable du fait qu'au Festival cinématographique de Padoue 50 films scientifiques et didactiques de 18 pays ont été présentés. Le producteur des trois films mentionnés, M. August Kern, de Bâle, se trouve actuellement en Egypte où il donne un dernier tour de manivelle à un film documentaire.

POUR UNE NOUVELLE ORIENTATION
DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE SUISSE

M. Fritz Gruether, président du Parti socialiste suisse, et le conseiller national E. Wyss, de Bâle, ont exposé à la

presse le « programme complémentaire » de politique conjoncturelle que le Parti socialiste, sur la base des décisions du Congrès du 3 octobre, a soumis au Conseil fédéral.

L'essentiel de la prise de position du Parti socialiste suisse peut être ainsi résumé : une politique conjoncturelle et de croissance économique moderne est liée à des choix préliminaires. Parmi eux, on compte la planification systématique, c'est-à-dire la préparation raisonnée de l'action future des pouvoirs publics. Ensuite l'extension immédiate des données statistiques et scientifiques indispensables à la recherche pour l'élargissement et l'approfondissement systématiques de nos connaissances des faits sociologiques et économiques de notre pays et de l'Europe en voie d'intégration, ainsi que le renforcement de la possibilité d'intervention du pouvoir central. Le fédéralisme helvétique est aujourd'hui à repenser, étant donné les problèmes qui brisent les frontières des cantons.

A côté de ces constatations essentielles, le Parti socialiste énumère dans son programme les buts à poursuivre dans le cadre d'un processus de développement constant : la consolidation de la croissance de la productivité économique, l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble de la population, la maîtrise du retard dans l'aménagement de l'infrastructure, en prenant spécialement en considération les impératifs de la santé publique, de la construction de logements, de l'enseignement et du trafic routier. Le développement économique ne doit pas bouleverser notre mode de vivre ni entraîner la détérioration des services sociaux et la désorganisation de la vie publique.

Pour atteindre ces buts, le Parti socialiste propose les mesures suivantes :

1. — Les pouvoirs de la Banque Nationale doivent être accrus. Il y a notamment la possibilité d'une extension des opérations d'« open-market » sur les titres à moyen et à long terme. La possibilité d'une variation des volumes de liquidité des banques de crédit, le blocage des réserves minima sur un compte sans intérêt de la Banque Nationale, ainsi qu'une surveillance et un échelonnement régulier des émissions, tout ceci est à prévoir dans la loi.

2. — La politique des finances publiques doit être rendue plus souple. Ici se rattachent le renforcement de la progression sur les hauts revenus, le rétablissement de l'impôt de défense nationale sur les grosses fortunes et la compétence de l'Assemblée Fédérale de modifier, à l'intérieur d'une marge de 10 %, le taux de la fiscalité fédérale.

3. — A propos de la stabilisation du marché du travail, un contrôle constant et une limitation de l'immigration des travailleurs étrangers sont nécessaires. Le « double plafonnement » actuellement en vigueur n'est admissible qu'en tant que mesure passagère.

Ensuite, il faut accorder plus d'attention à la mobilité professionnelle des travailleurs. Pour cela, il faut encourager

les possibilités d'enseignement de formation et de perfectionnement ainsi que garantir les droits de pensions des salariés âgés envers les caisses de retraite en cas de changement de place (libre passage). Par l'augmentation du travail à mi-temps, des réserves de travail disponibles pourront être mieux employées.

4. — Concernant la lutte contre la hausse du coût de la vie, certaines positions du tarif douanier sont à réduire, et les possibilités de la loi sur les cartels doivent être entièrement appliquées. Il faut également envisager le resserrement de la marge des prix de seconde main.

5. — L'encouragement actif de la construction de logements exige une politique foncière coordonnée des pouvoirs publics. Pour barrer la route à la spéculation, les pouvoirs publics doivent pratiquer une politique foncière à long terme, et remettre les terrains en droits de superficie. Il faut aussi soutenir activement la planification régionale, car aujourd'hui seules les solutions régionales ont des chances de conduire à la construction de grands ensembles. Afin d'appliquer rapidement les possibilités de la nouvelle loi fédérale sur la construction de logements, il est nécessaire d'édicter immédiatement les bases juridiques d'application dans les droits cantonnaux.

6. — L'accélération de l'assainissement de l'agriculture est à stimuler par la révision du droit foncier agricole, par des crédits d'investissement et l'accélération des remaniements parcellaires. Il est aussi urgent de réexaminer l'ensemble de la législation sur l'agriculture, avant tout, par rapport à l'application du concept de la parité des salaires.

7. — Des efforts supplémentaires sont à entreprendre pour l'aménagement de l'infrastructure. Vu le retard évident dans ce domaine, la croissance des dépenses publiques ne peut pas se maintenir dans le cadre de l'accroissement du produit social. L'établissement d'un ordre de priorité, un plan financier à long terme et une coopération accrue entre la Confédération, les cantons et les communes sont nécessaires.

8. — Une harmonisation du développement économique des différentes régions doit être réalisée par la délimitation consciente des régions économiques et l'établissement d'une planification régionale active

Le Parti socialiste ne considère pas seulement la politique économique sous son aspect de politique conjoncturelle. Il faut désormais accorder plus d'attention aux intérêts de la croissance et de la structure économique. Le marché et la concurrence peuvent être utiles en tant qu'instruments de la politique économique, mais à la condition de ne pas être en désaccord avec les buts de cette dernière, sinon les corrections indispensables doivent être appliquées.

« SWISS CENTER » à Londres

A quelques pas de Piccadilly-Circus, au centre de Londres, s'édifie le « Swiss Center », immeuble qui groupera divers services publics et privés servant les intérêts de la Suisse en Grande-Bretagne. Le Conseiller fédéral Wahlen, chef du département politique, a informé à Berne la presse et les représentants des milieux économiques des progrès de cette réalisation. Le rez-de-chaussée et le sous-sol abriteront des magasins, des locaux d'exposition et un restaurant. Un pavillon circulaire servira de « Forum » pour diverses manifestations culturelles et sociales. Ce centre, a souligné M. Wahlen, est un modèle de coopération entre les autorités et les organisations privées pour mieux affirmer notre présence à l'étranger. Il constituera aussi un point de ralliement pour les Suisses établis en Grande-Bretagne.

M. Paul Stein, président du conseil d'administration de « Swiss Fait Limited London », a exposé le problème sous son aspect financier en relevant que d'importants moyens sont encore nécessaires pour atteindre le but fixé. Cet appel a été appuyé par M. J.-P. Christen, président du « Swiss Economic Council London », qui a mis l'accent sur les gros avantages de la formule adoptée à Londres pour favoriser notre expansion économique. Le « Swiss Center » rendra de grands services aux entreprises qui n'ont pas d'agent permanent en Angleterre.

En ce qui concerne l'aspect culturel du projet, la Confédération entend donner son appui aux organisations qui sont prêtes à donner à ce centre le rayonnement nécessaire. Un rôle important sera confié à l'Office National du Tourisme, qui peut assumer notre propagande sur une grande échelle.

LE FRANC SUISSE COMME MOYEN DE PAYEMENT INTERNATIONAL

Un député a demandé au Conseil fédéral de quelle manière il considère « les intentions des autorités compétentes chinoises et japonaises de régler désormais leur trafic de marchandises en monnaie suisse ? Comment empêcher que le franc suisse ne devienne une monnaie de réserve dans le système monétaire international » ?

Voici la réponse du Conseil fédéral : selon les informations qui nous sont parvenues, l'intention annoncée dans la presse d'utiliser le franc suisse comme moyen de paiement dans le trafic des marchandises entre la Chine et le Japon n'a pas fait l'objet de pourparlers officiels. Il semble toutefois bien que différents offices chinois d'exportation ont soulevé dans des conversations avec des importateurs japonais la question d'une utilisation du franc suisse. Ces conversations n'ont conduit à aucun résultat concret.

A chaque occasion, le Conseil fédéral et la Banque Nationale ont insisté sur le fait que l'utilisation du franc suisse pour des transactions entre d'autres pays est indésirable. Dans le cas particulier, les auto-

rités auraient été prêtes à intervenir. La tournure prise par l'affaire les en a dispensés.

LE ROLE DE LA FEMME DANS LA FAMILLE

Les conclusions des Journées d'études organisées en octobre à Macolin-sur-Bienne par « Pro Familia » sur le thème « Problèmes, responsabilités et tâches de la mère dans le monde d'aujourd'hui » ont été communiquées à la presse, à Berne, par MM. W. Ackermann, de Lucerne (président), Ernst Schmid, conseiller national (Zurich) et par Mlle Maria Immita Cornaz, de Vevey.

Il fut d'abord constaté que la situation de la femme a évolué. Presque toutes les jeunes filles et de nombreuses femmes mariées exercent une activité rémunérée. Les sollicitations de certains avantages de la civilisation moderne (voiture TV, etc.) rendent difficile pour beaucoup de parents d'établir une juste échelle des valeurs entre les besoins affectifs, moraux et spirituels de leurs enfants, la santé de la vie familiale et le bien-être matériel. La responsabilité de la femme mariée est plus grande qu'autrefois. Il y a interdépendance entre son rôle de mère de famille et son rôle dans la société. On aspire au « mariage authentique » basé sur une véritable unité du couple : « La diversité des sollicitudes auxquelles la mère est appelée à répondre et les conditions trépidantes et déshumanisantes dans lesquelles les époux doivent travailler souvent, leur font courir le risque de ne pas trouver ou de perdre leur unité personnelle intérieure, base de la vie familiale. Il importe donc que la mère, en collaboration avec son mari parvienne à organiser son temps, à répartir ses forces et à distinguer l'essentiel du secondaire de façon à conserver sa santé physique et morale. »

« Pro Familia » aboutit ainsi aux recommandations suivantes : Il faut préparer les jeunes à prendre conscience des tâches et responsabilités du mariage. Dans les villes, les familles menacées d'isolement doivent chercher des contacts. Il faut aider la mère à assurer pleinement sa féminité en facilitant son intégration dans la société, stimuler tout effort en vue « d'humaniser la civilisation masculine mécanisée », et conduire les époux à élaborer ensemble la structure nouvelle des foyers de demain.

En ce qui concerne le travail de la femme, il convient d'appuyer les efforts en vue de l'amélioration des salaires féminins (ratification de plusieurs Conventions de l'organisation internationale du travail).

Mais il faut en même temps favoriser une politique d'extension du salaire professionnel, doublée d'un développement efficace des allocations, afin d'éviter que le travail professionnel de la mère ne soit pas déterminé par la seule contrainte économique. Lorsque l'organisation de crèches et garderies se révèle indispensable, il y a lieu de veiller à ce que ces quelques institutions soient convenablement équipées et qu'elles ne mettent pas les familles dans un état de dépendance. Il est souhaitable que chaque mère

puisse être présente à la vie de ses enfants en bas âge le plus longtemps possible, mais au moins jusqu'à l'âge de trois à cinq ans. Enfin, il faut chercher à venir en aide aux mères seules, problème qui mérite une attention particulière.

APPAREILS DE RADIO ET DE TV SEQUESTRES

L'entreprise des P.T.T. a séquestré dernièrement 33 appareils de radio et deux appareils de télévision, chez des personnes ayant contrevenu à la régle de la Radio ou de la Télévision malgré plusieurs rappels.

REMISE DU PRIX MARCEL BENOIST 1964

Dernièrement a eu lieu dans le salon de réception du Conseil fédéral au Palais du Parlement, à Berne, sous la présidence de M. Hans Peter Tschudi, Président de la Confédération, la remise solennelle du prix Marcel Benoist 1964 à M. Vladimir Prelog, professeur de chimie organique à l'Ecole Polytechnique Fédérale, à Zurich.

Après une allocution de M. Tschudi, le professeur Rudolf, de l'Université de Berne, fit l'éloge de l'activité scientifique du lauréat, chimiste éminent qui, par ses recherches, a enrichi de manière fondamentale nos connaissances dans le domaine de la chimie organique et la biochimie et contribué ainsi à une meilleure compréhension des mécanismes vitaux. Ses travaux sur les alcaloïdes, les antibiotiques et les complexes organiques du fer ont ouvert la voie à de nouvelles thérapeutiques.

Le professeur Prelog a chaleureusement remercié la Fondation de la distinction qu'elle lui a décernée.

L'AFFAIRE DU PRIX BALZAN

A propos du communiqué publié par le juge d'instruction de Zurich, dans l'affaire du Prix Balzan, il convient de se rappeler que trois litiges ont éclaté dans l'affaire Balzan. Il s'agit d'une part de la fortune du fonds se montant à un peu plus de 20 millions de francs, et d'autre part à l'administration de cette fortune.

Un premier procès qui avait été intenté en juillet dernier par l'époux de la défunte Lina Balzan, fondatrice du fonds international, le colonel Aldo Danieli à Milan, contre le mandataire extraordinaire du Conseil fédéral, l'avocat Maino, et l'administrateur du fonds nommé par le Conseil fédéral, se rapportait à la possession des capitaux du fonds. Le Colonel Danieli exigeait que toute la fortune de sa défunte femme lui soit remise, du fait que, dans sa forme actuelle, la fondation Balzan ne correspondait en aucune manière aux volontés de la fondatrice. On apprend que ce procès pourrait se régler ces prochains jours par transaction.

Un second procès — en fait un procès en dommages-intérêts — a été intenté par les exécuteurs testa-

mentaires de Lina Balzan, le Père Zucca, l'avocat U. Mazzolini et le professeur Barbieri. Ces trois personnes ont inculpé le Conseil suisse de fondation dans sa composition actuelle ainsi que la Confédération et la Fondation italienne dans la personne du commissaire de fondation nommé par le gouvernement italien et exigent une somme de quelque 2,5 millions de francs en compensation pour les dommages causés à la Fondation. On se souvient que le Département fédéral de l'intérieur, en tant qu'autorité de surveillance, a destitué, au début de février 1965, le Père Zucca et M. Mazzolini, en tant que membres de la Fondation domiciliée à Zurich. Ce procès s'est ouvert le 3 décembre 1965, à Milan.

Le troisième litige concerne la plainte pénale déposée par la fondation fin avril 1965 contre les conseillers de fondation italiens destitués et d'éventuels participants. Cette affaire a été mise entre les mains du juge d'instruction R. Gerber, de Zurich. La somme du délit était évaluée au moment du dépôt de la plainte à quelque 8 millions de francs.

M. SPUEHLER A PARIS

Le Conseil de la Conférence Européenne des Ministères des Transports a siégé à Paris, pour délibérer sur des questions relatives à la politique et à l'économie des transports. La Suisse était représentée à cette réunion par le chef du département des Transports et Communications et de l'Energie, le Conseiller fédéral W. Spuehler.

CONTROVERSE AUTOUR DE L'ELECTION D'UN CONSEILLER FEDERAL

Comme nous l'annonçons par ailleurs, le Conseiller national Beck a pris la parole lors de la séance de l'Assemblée fédérale pour protester contre la façon dont sont élus les conseillers fédéraux. L'orateur a critiqué le système de représentation proportionnelle au Conseil fédéral (deux radicaux, deux conservateurs, deux socialistes et un agrarien), une élection est ainsi devenue « simple affaire de routine ». Les jeux sont faits d'avance et le Parlement est placé devant le fait accompli. Notre jeu politique perd tout intérêt et on comprend que le citoyen se détourne des affaires du pays. Le Parlement devrait en prendre conscience et revoir ses méthodes.

La déclaration de M. Furgler au nom des groupes radical, conservateur, socialiste et P.A.B., était la suivante : « Nous vivons dans un état régi par le droit. La politique doit observer des règles précises. Si, aujourd'hui, nous avons à élire un seul conseiller fédéral, sans pouvoir opérer un grand remaniement du collège gouvernemental, c'est une conséquence de réalités qu'il n'appartient pas au Parlement de changer. Conformément à la constitution, c'est l'Assemblée fédérale qui élit les membres du Conseil fédéral.

« Depuis une année une discussion est ouverte sur les moyens d'adapter nos institutions aux exigences des temps modernes. Cette discussion porte aussi sur la révision des dispositions constitutionnelles qui règlent l'élection des conseillers fédéraux, et sur la définition de nouveaux critères, en renonçant s'il le faut à certaines traditions.

« Mais pour l'instant nous constatons que, quelle que soit la composition politique du gouvernement, le Parlement a le devoir de choisir les hommes les plus qualifiés pour siéger au Conseil fédéral. La candidature de M. Gnaegi est conforme à cette exigence. C'est pourquoi elle est appuyée par nos quatre groupes. »

M. ROGER BOVIN : VICE-PRESIDENT DU CONSEIL FEDERAL POUR 1966

L'assemblée fédérale a élu Vice-Président du Conseil Fédéral, pour 1966, M. Roger Bonvin, chef du Département fédéral des finances et des douanes par 214 voix, sur une majorité absolue de 112 voix.

Bulletins délivrés : 234, bulletins rentrés : 233, blancs : 11, nul : 0, valables : 222, voix éparses : 8.

Cette élection ouvre la possibilité au canton du Valais de voir l'un des siens accéder en 1967, pour la première fois depuis 1848, à la présidence de la Confédération.

M. RUDOLF GNAEGI, CONSEILLER FEDERAL

Fils d'un agriculteur de Schwadernau, près de Bienne, Rudolf Gnaegi est né le 3 août 1917. Il était le cadet d'une famille comprenant encore trois fils et deux filles. Son père avait été syndic à l'âge de 22 ans déjà, puis député au Grand Conseil et Conseiller National comme membre du parti des paysans, artisans et bourgeois, qu'il avait fondé avec Rudolf Minger.

Rudolf Gnaegi a suivi à Bienne les classes du gymnase, puis du gymnase, avant de passer son examen de maturité (latin et grec). Il étudia ensuite le droit et obtint en 1943 son brevet bernois d'avocat. (Deux de ses frères travaillent encore à la campagne, le troisième est juriste à la division de l'agriculture).

Deux ans de pratique dans une étude d'avocat le préparèrent à son travail au secrétariat des paysans bernois, puis au parti P.A.B. cantonal et suisse. Quand M. Markus Feldmann fut élu Conseiller fédéral, en 1952, Rudolf Gnaegi fut élu Conseiller d'Etat du canton de Berne. Il était âgé de 35 ans. Il dirige depuis le département cantonal de l'économie publique et a présidé le gouvernement en 1954-55. De 1957 à 1961, il a présidé la conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique.

Aux élections générales de 1951, il devint premier suppléant sur la liste P.A.B. et put ainsi entrer au Conseil National en 1953. C'était le plus jeune député. Il a depuis fait partie de 53 commissions et a présidé en dernier lieu la commission du commerce extérieur (anciennement commission des douanes). En 1963, il

devint président du groupe P.A.B. des chambres. Il a aussi fait partie de la commission du « Mirage ».

Membre de plusieurs associations, il préside la fédération suisse du tourisme. A l'armée, il est major dans l'artillerie.

Rudolf Gnægi a épousé en 1951 Mlle Vreni Von Allmen, qui lui a donné quatre enfants.

LE NOUVEAU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION

M. Hans Schaffner est né à Interlaken le 16 décembre 1908. Il est originaire de Graenichen (Argovie). Il fréquenta le gymnase de Berthoud et la Faculté de Droit de l'Université de Berne qui lui décerna, en 1934, le brevet d'avocat bernois. Il épousa, en 1936, Ruth Rudolf, fille du conseiller d'Etat bernois, Alfred Rudolf, qui lui a donné deux fils.

Après avoir commencé sa carrière comme secrétaire de la Cour Suprême du canton de Berne, M. Schaffner fut nommé adjoint à l'Union du commerce et de l'Industrie, des Arts et métiers et du travail où il fut chargé de préparer les mesures d'économie de guerre. En 1941, il était appelé à la tête de l'Office central de l'économie de guerre.

Après la guerre, M. Schaffner fut délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux et ministre plénipotentiaire, puis promu, en 1954, directeur de la Division du commerce du Département fédéral de l'Economie publique. A ce dernier titre, il assuma également la charge de président de l'Office suisse de compensation, de la Commission de clearing, de la Commission d'experts en matière de douane et de la Délégation permanente pour les négociations avec l'étranger. De 1953 à 1961, il fit partie du directeur commercial de l'O.C.D.E. à Paris.

La Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Berne conféra en 1959 à M. Schaffner le Doctorat *honoris causa* en reconnaissance des efforts déployés en faveur de l'intégration européenne.

Le 15 juin 1961, l'Assemblée fédérale a élu M. Schaffner Conseiller fédéral. L'activité législative exercée par M. Schaffner à la tête du Département de l'économie publique, qui porte sur de multiples secteurs touchant aussi bien l'économie intérieure que les échanges avec l'étranger, a notamment abouti aux importantes lois ci-après : loi sur les crédits d'investissements dans l'agriculture, loi sur les cartels, loi sur la formation professionnelle, loi sur le travail, loi concernant l'encouragement à la construction de logements.

Le mouvement économique de l'après-guerre, qui dans les années 60 prit, en Suisse un rythme toujours plus déchaîné, plaça les autorités devant de nouvelles tâches qui — si l'on excepte les mesures ressortissant à la politique financière, au marché des capitaux et au taux de l'inté-

rêt — relevaient du Département de l'économie publique. C'est ainsi qu'il importait de normaliser encore le marché suisse de l'offre et de la demande, déséquilibré par les besoins excessifs d'investissements opérés dans les secteurs privés et publics. Il fallut prendre des mesures urgentes en vue de freiner la surchauffe, de ramener encore davantage l'économie à ses possibilités réelles de production, et, en particulier de réduire l'effectif de la main-d'œuvre étrangère occupée en Suisse, à l'effet d'assurer à notre économie un développement équilibré dans les limites qui lui sont propres.

Responsable de notre politique commerciale avec l'étranger, M. Schaffner présida la Conférence des ministres du G.A.T.T., qui se tint à Genève en mai 1963 et qui ouvrit la « négociation Kennedy » sur la base d'une proposition de compromis, il représenta aussi notre pays à la première conférence des Nations Unies pour le commerce mondial et le développement (U.N.C.T.A.D.) qui se réunit en 1964 à Genève. Il présida le conseil des ministres de l'Association Européenne de Libre-Echange (A.E.L.E.) durant le premier semestre de 1964.

M. HANS SCHAFFNER : PRESIDENT DE LA CONFEDERATION POUR 1965

Le chef du Département fédéral de l'Economie, M. Hans Schaffner, a été élu par l'Assemblée fédérale Président de la Confédération pour 1966, par 198 voix, sur une majorité absolue de 107 voix.

Bulletins délivrés : 237 ; bulletins rentrés : 237 ; blancs : 23 ; nuls : 1 ; valables : 213 ; voix éparses : 0.

Avec M. Hans Schaffner, le canton d'Argovie voit, pour la treizième fois, l'un des siens assumer la présidence de la Confédération.

Le prédécesseur argovien de M. Hans Schaffner fut M. Edmund Schulthess qui présida la Confédération à quatre reprises, en 1917, en 1921, en 1928 et en 1933.

M. WAHLEN SE REND A PARIS

Le Conseiller fédéral F.-T. Wahlen, chef du département politique, a pris part les 10 et 11 décembre 1965 à la 37^e réunion du comité des ministres du Conseil de l'Europe à Paris. Le comité, qui se réunit deux fois par an, est formé par les ministres des affaires étrangères des dix-huit Etats membres du Conseil de l'Europe. L'ordre du jour de la 37^e réunion prévoyait des échanges de vues sur les principaux problèmes relatifs à la coopération européenne. Le comité des ministres a défini les grandes lignes d'un programme de travail à long terme du Conseil de l'Europe. M. Wahlen était accompagné de fonctionnaires du département politique et du représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES A L'A.V.S. et à l'A.I.

Le Conseil fédéral a édicté l'ordonnance relative à la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'Assurance Vieillesse, Survivants et Invalidité. Aux termes de cette loi, la Confédération accorde des subventions aux cantons qui introduisent un propre régime destiné à verser des prestations complémentaires. Or, l'ordonnance du Conseil fédéral prévoit que les prestations complémentaires servies dans le canton donnent droit à une subvention s'élevant à 30 % pour les cantons financièrement forts, à 50 % pour les cantons de force financière moyenne et à 70 % pour les cantons financièrement faibles. Elle règle de plus les détails concernant le versement des subventions fédérales aux cantons et aux fondations suisses « pour la vieillesse » et « pour la jeunesse » ainsi qu'à l'association suisse « Pro Infirmis » et contient les prescriptions nécessaires au sujet de la coordination et du contrôle.

Les prestations complémentaires, conditionnées par des limites de revenu et de fortune, ont pour but d'accorder une aide supplémentaire aux rentiers de l'A.V.S. et de l'A.I. ainsi qu'aux bénéficiaires d'allocations pour impotents de l'A.I. Elles remplaceront, totalement ou en partie, l'actuelle aide cantonale à la vieillesse aux survivants et aux invalides dès le moment où les lois cantonales entreront en vigueur. Les conditions mises à l'octroi des prestations complémentaires sont fixées par les cantons qui édictent à cet effet les prescriptions nécessaires. Dans tous les cantons, les travaux législatifs ont été entrepris. Ce faisant, chaque canton doit respecter la procédure prévue pour la promulgation d'une loi, y compris une éventuelle votation populaire, raison pour laquelle les demandes tendant à l'octroi d'une prestation complémentaire pour l'année 1966 ne devront être présentées que lorsque les cantons auront publié leur communiqué officiel à ce sujet. Jusqu'à ce moment-là, il est recommandé de renoncer à toute démarche auprès de l'administration.

LA SUISSE ET LE PREMIER FESTIVAL DES ARTS NEGRES

Sous la présidence d'honneur de M. Max Petitpierre, ancien président de la Confédération, s'est réuni à Berne le Comité suisse de patronage du 1^{er} Festival mondial des Arts nègres qui aura lieu à Dakar, du 1^{er} au 24 avril.

Ce festival, conçu par M. Léopold Senghor, Président de la République du Sénégal, comportera différentes manifestations. Une exposition d'art africain traditionnel réunira une importante part de pièces maîtresses empruntées aux collections publiques et privées d'Afrique, d'Europe et d'Amérique, y compris les trésors dynastiques et rituels de grandes chefferies africaines. Des spectacles de danses

et de musique africaine (chœurs) réuniront les principaux ensembles d'Afrique et d'Amérique, comme les ballets nègres des U.S.A. et des groupes afro-brésiliens et antillais. L'artisanat vivant sera présenté dans un village créé à Dakar même. Un colloque scientifique international discutera les différents aspects de l'art nègre.

Le Comité suisse de patronage a décidé d'apporter tout son soutien moral et financier à cette entreprise, qui permettra aux Suisses de mieux connaître les peuples africains et leurs ressources culturelles. Des objets d'art seront prêtés par différents musées, et des voyages collectifs à Dakar seront encouragés. L'organisation pratique de la participation suisse a été confiée au secrétariat général de la Commission nationale suisse pour l'U.N.E.S.C.O., à Berne.

POUR UNE CONVENTION JUDICIAIRE AVEC LE LIECHTENSTEIN

Alors que nos grands pays voisins exécutent des jugements de tribunaux suisses, il est des personnes qui trouvent un facile refuge dans la Principauté du Liechtenstein avec l'assurance d'échapper à l'exécution de jugements civils.

« Le Conseil fédéral est-il disposé à entamer des négociations avec le gouvernement du Liechtenstein aux fins de combler cette lacune ? »

A cette question d'un député, le Conseil fédéral répond ainsi : « La Suisse désire depuis longtemps conclure avec la Principauté du Liechtenstein une convention en matière de reconnaissance et d'exécution réciproques de jugements civils. Une tentative d'arriver à un arrangement dans ce domaine a échoué en 1931. En avril dernier, le Département politique a derechef exposé aux autorités liechtensteinoises les raisons militent en faveur d'une réglementation conventionnelle. Tout récemment, le gouvernement princier a fait savoir qu'il était disposé à négocier. Les pourparlers pourront commencer au cours de la première moitié de l'année. »

PUBLICATION DU RAPPORT « ABRECHT » SUR L'AFFAIRE DES « MIRAGE »

Le rapport « Abrecht » a été publié le jeudi 9 décembre 1965. Voici le communiqué publié à ce sujet par la Chancellerie fédérale :

Dans le chapitre consacré aux responsabilités, le rapport des commissions instituées par le Conseil National et le Conseil des Etats pour enquêter sur la base des dispositions légales en matière de compétence demande s'il y aurait lieu, dans certains cas, de prendre des mesures disciplinaires ou d'autres mesures relatives aux rapports de service. Lors de la publication du rapport, le 1^{er} septembre 1964, les

fonctionnaires du département militaire qui y étaient mentionnés demandèrent eux-mêmes l'ouverture d'une enquête à cet effet. Le Conseil fédéral a fait droit à cette requête et a désigné le 30 octobre 1965 une commission d'enquête composée de MM. Théodor Abrecht, juge fédéral, Pully, Edouard Barde, juge à la cour de justice, membre suppléant du tribunal fédéral, Genève, et Hans Gut, président de la cour d'assises, membre suppléant du tribunal fédéral, Zurich.

Certains des fonctionnaires qui, selon le rapport de la communauté de travail, avaient exercé dans l'affaire du « Mirage » une activité impliquant des responsabilités avaient entre-temps quitté le service de la Confédération. En outre, le colonel commandant de corps Annasohn s'était démis de ses fonctions de chef de l'Etat-Major Général. L'enquête ne concernait donc finalement que :

- le colonel divisionnaire Etienne Primault, ancien chef du service de l'aviation et de la défense contre avions et commandant des troupes d'aviation et de la défense contre avions ;
- le colonel brigadier Oskar Keller, chef de l'intendance du matériel de guerre ;
- le colonel brigadier Othmar Bloetzer, officier instructeur des troupes d'aviation et
- M. Arnold Kaech, avocat, directeur de l'administration militaire.

Par décision du Conseil fédéral du 6 octobre 1964, le colonel divisionnaire Primault a été suspendu de ses fonctions et licencié pour le terme de la période administrative venant à échéance fin 1964. L'enquête devait établir, en l'occurrence, s'il devait être, au sens des statuts de la caisse fédérale d'assurance, considéré comme ayant été licencié par sa faute, ce qui aurait pour conséquence de lui faire perdre ses droits aux prestations de la caisse.

Selon l'article 32 de la loi sur le statut des fonctionnaires, les peines disciplinaires ne peuvent être prononcées qu'après enquête. L'enquête disciplinaire menée dans les cas présents avait pour but de déterminer, en prenant pour point de départ les faits établis dans le rapport de la communauté parlementaire de travail, du 1^{er} septembre 1964, les conséquences qu'il y avait lieu de tirer. En vertu de la loi, le fonctionnaire reçoit connaissance de l'accusation ainsi que des actes sur lesquels serait basée la mesure disciplinaire. Les mandataires ont présenté leur rapport et leurs conclusions en août 1965. De même que le Conseil fédéral exécute les décisions d'ordre matériel prises par les conseils législatifs au vu des propositions de la communauté de travail, de même il suit aujourd'hui les conclusions de ses mandataires concernant l'appréciation disciplinaire des cas.

C'est pourquoi, se fondant sur les propositions de la commission d'enquête, il s'est prononcé le 29 novembre 1965 sur les questions disciplinaires :

- en constatant que les rapports de service du colonel divisionnaire Primault ont été résiliés

sans qu'il y ait, au sens de l'article 22 des statuts de la caisse d'assurance, faute de la part de ce fonctionnaire ;

- en infligeant un blâme sévère au colonel brigadier Keller ;
- en renonçant à toute sanction disciplinaire à l'égard du colonel brigadier Bloetzer ;
- en constatant que M. Kaech ne s'était rendu coupable d'aucune infraction à ses devoirs de service.

En ce qui concerne le colonel divisionnaire Primault, à qui il est reproché de ne pas avoir élaboré, ainsi qu'on le lui avait demandé, le cahier des charges militaires relatif au modèle d'avion à acquérir, la commission d'enquête établit qu'il aurait été en mesure de préparer ce cahier, tout au moins dans ses éléments essentiels. En revanche, beaucoup de questions particulières importantes n'auraient pu être résolues qu'au cours des essais. Des normes ont dû être modifiées en raison de connaissances et d'expériences nouvelles. Le colonel divisionnaire Primault a pris une part active à l'élaboration des normes soumises ensuite au « Groupe de travail pour l'acquisition d'avions militaires ».

En négligeant de rédiger le cahier des charges, il a violé, du point de vue formel, constate la commission, un ordre de service qu'il n'avait jamais été dispensé d'exécuter. Objectivement et subjectivement, cette faute n'est pas assez grave pour justifier la privation de ses droits statutaires aux prestations de la caisse d'assurance. La commission d'enquête considère que l'on n'est pas fondé à retenir à la charge du chef d'arme des troupes d'aviation et de défense contre avions le fait d'avoir rempli trop tard le cahier des charges relatif à l'équipement électronique de bord.

Le colonel brigadier Keller présidait le groupe de travail susmentionné, constitué au service de l'Etat-Major Général. Ce groupe était chargé des travaux préparatoires et de l'étude de toute la documentation qui devait permettre au chef de l'Etat-Major Général de soumettre à la commission de défense nationale des propositions concernant l'acquisition de certains types d'avions. Outre l'examen de la documentation technique, il devait, en particulier, calculer le coût de l'acquisition du modèle qu'il proposait. Bien qu'ils n'aient pas été adoptés sans modification par les autorités supérieures, ces calculs ont constitué la base d'appréciation pour les crédits que le Conseil fédéral devait demander aux conseils législatifs. S'exprimant sur les indications relatives aux crédits nécessaires pour l'achat des avions « Mirage », telles qu'elles figuraient dans le message du Conseil fédéral du 25 avril 1961, le rapport d'enquête constate avec raison qu'elles induisaient à admettre qu'il s'agissait de données complètes et sûres, ce qui n'était pas du tout le cas. La question de l'équipement électronique et en armes n'étant à ce moment pas encore élucidée, les dépenses effectives ne pouvaient pas du tout être calculées

définitivement. Ce fait et le grand risque d'une augmentation des frais qui en résultait n'ont pas été portés à la connaissance des autorités compétentes pour accorder les crédits. Le groupe de travail, en premier lieu son président, porte une partie de la responsabilité de cette lacune. Comme représentant du service de l'Etat-Major Général dans le groupe de travail, le colonel brigadier Keller devait s'occuper des questions financières. S'il avait voué l'attention nécessaire, il se serait rendu compte que des questions techniques importantes n'avaient pas été résolues et qu'il en résultait de l'incertitude quant aux dépenses.

Il aurait eu l'occasion d'attirer l'attention des autorités supérieures sur la situation réelle. Si le Conseil fédéral n'a infligé au colonel brigadier Keller qu'un blâme sévère, au lieu de prononcer une peine plus grave, c'est parce que la responsabilité principale pour l'élaboration des propositions aux conseils législatifs incombait à l'ancien chef de l'Etat-Major Général, à qui le groupe de travail servait d'organe auxiliaire. L'ancien chef de l'Etat-Major Général a, comme l'on sait, mis ses fonctions à disposition. Le Conseil fédéral l'a remplacé, de sorte que son comportement dans l'affaire du « Mirage » ne pouvait pas être l'objet d'une procédure disciplinaire. Le grand effort fait par le colonel brigadier Keller pour s'acquitter d'une tâche à laquelle, ainsi qu'il apparaît aujourd'hui, il n'était pas particulièrement préparé dispose en outre en sa faveur.

Selon le rapport d'enquête, il n'y a pas de raison de punir disciplinairement le colonel brigadier Bloetzer, la tâche dévolue à ce fonctionnaire au sein du groupe de travail ayant été principalement de traiter les questions militaires et non les problèmes financiers. Sa responsabilité dans les décisions prises en matière financière au sein du groupe de travail était purement formelle.

D'après les conclusions de l'enquête, M. Kaech, directeur de l'administration militaire, n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les indications complètes et sûres qu'aurait dû contenir le message et sa division n'avait qu'à contrôler si les projets de message et d'arrêté fédéral qui lui étaient soumis par le service de l'Etat-Major Général étaient conformes à la loi. M. Kaech ne peut pas non plus être tenu pour responsable du retard subi par la présentation du message concernant la demande de crédits supplémentaires pour l'acquisition des avions « Mirage ». Enfin, aucun des documents relatifs à l'affaire du « Mirage » n'a disparu de sa division. Une mesure disciplinaire contre M. Kaech serait ainsi dénuée de tout fondement.

DANS LA PRESSE JURASSIENNE

Le journal « Le Jura », le plus ancien des journaux jurassiens et qui en est à sa 115^e année d'existence, annonce que, depuis le 1^{er} janvier 1966, il ne paraît plus que deux fois par semaine, soit le mercredi et le

samedi, et non plus quatre fois. Une nouvelle administration l'a pris en main. Le président de la société anonyme est M. Georges Membrez, ingénieur, industriel à Delémont, assisté de quatre personnes, parmi lesquelles M. Roger Schaffter, professeur à Neuchâtel.

A PROPOS DU DRAPEAU JURASSIEN

Le Rassemblement jurassien publie un long communiqué à la suite de la réponse faite à une question écrite de M. Haegeli, député, par le gouvernement bernois, au sujet du drapeau jurassien qui serait devenu en quelque sorte, l'emblème du mouvement séparatiste.

Le communiqué du Rassemblement jurassien rappelle que le drapeau du Jura est l'emblème de l'ancienne principauté de Bâle-Porrentruy, rénové en 1948, et qu'il a été homologué comme emblème du Jura en 1951.

Le communiqué reproche aux « milieux bernois et probernois » de s'être toujours montré hostiles aux couleurs jurassiennes. Il ajoute que tout emblème est une marque d'identité qu'un peuple a le droit de faire flotter partout dans le monde.

Le communiqué ajoute enfin qu'il n'y aura pas de règlement possible de la question jurassienne tant que les habitants du Jura — à l'instar de ceux du Val d'Aoste — ne verront pas leur écusson figurer sur tous les documents officiels et sur les plaques des véhicules.

PRIX DE LITTÉRATURE DE LA VILLE DE BERNE 1965

Une cérémonie s'est déroulée au Conservatoire, à Berne, où a eu lieu la distribution des prix littéraires de la Ville de Berne 1965. Le président de la Ville, M. Freimuller, a salué tout d'abord les nombreux invités, parmi lesquels le conseil municipal in corpore. Puis, M. P. Duebi, directeur des écoles, a souligné la signification de ces prix littéraires.

Un prix de 1.000 francs a ensuite été attribué au jeune écrivain et poète Heinz Weder, pour ses ouvrages lyriques « Kerbel und traum » et « Figur und asche ».

Un prix de 3.000 francs a été décerné à M. Jean Gebser, déjà plusieurs fois lauréat et notamment titulaire du prix Schiller, pour l'ensemble de son œuvre à l'occasion de son 60^e anniversaire.

La dernière distinction, comportant un prix de 5.000 francs, a été attribuée au « Berner Heimatschutz Theater » à l'occasion de ses cinq ans d'existence. Le président de ce théâtre, M. E. Kilchenmann, a reçu ce prix.

Après la cérémonie, les lauréats, invités et représentants des autorités, se sont retrouvés pour le dîner dans la salle des réceptions de l'Erlacherhof.

UN SUISSE PARLE DE L'ŒUVRE DU SCULPTEUR JOHANN AUGUSTE NAHL

M. Ed. M. Fallet von Castelberg, de Bremgarten, près de Berne, a évoqué, dans le cadre des conférences dominicales organisées par le musée national du pays de Hesse et l'université populaire de Cassel, l'œuvre du sculpteur Johann Auguste Nahl, au cours d'une conférence avec projections lumineuses. Ce sculpteur allemand né à Berlin en 1710, est mort à Cassel en 1781, a vécu en Suisse de 1746 à 1755. Il travailla au Château des Rohan à Strasbourg. Appelé à Berlin en 1741 par Frédéric II, il décora ses palais et ses châteaux (Charlottenbourg, Potsdam); la décoration du Château de Wilhelmstal lui est attribuée.

NOMINATION D'UN CONSEILLER DU CONSEIL FEDERAL POUR LES QUESTIONS DE PRESSE ET D'INFORMATION

Se fondant sur sa décision de principe du 12 novembre 1965, le Conseil Fédéral a nommé comme conseiller pour les questions de presse et d'information M. Max Nef, rédacteur, qui a quitté à la fin de l'année 1965 ses fonctions de premier correspondant parlementaire de la « Neue Zürcher Zeitung ».

M. Nef aura pour tâche, en étroite collaboration avec les journalistes accrédités au Palais fédéral, de conseiller le président, respectivement le chancelier de la Confédération et d'établir si et de quelle manière il y a lieu d'informer la presse, la radio et la télévision des affaires traitées par le Conseil fédéral. En revanche, il ne donnera lui-même aucune information et n'exercera donc pas la fonction de « porte-parole du gouvernement ». Ce faisant, le Conseil fédéral veut tenir compte des demandes répétées de la presse et notamment des journalistes accrédités au Palais fédéral tendant à intensifier l'information concernant l'activité gouvernementale.

Ce conseiller pour les questions de presse et d'information est appelé à examiner également l'ensemble du régime de l'information dans l'administration fédérale et à soumettre des propositions au Conseil fédéral en vue d'améliorer les conditions de l'information. Il cherchera une solution à ce problème en étroite collaboration avec les chefs des services de presse des départements avec d'autres offices fédéraux et avec les journalistes accrédités au Palais fédéral.

PRES DE 140 MILLIONS DE TIMBRES DE L'EXPO IMPRIMES

Les timbres émis par l'Administration des Postes à l'occasion de l'Exposition Nationale suisse ont atteint un tirage de près de 140 millions. Le plus gros tirage est enre-

gistré par les timbres à dix centimes avec 69,152 millions de pièces, suivis des timbres à 20 centimes avec 46,36 millions de pièces. En outre, il a été imprimé 15,68 millions de timbres à 50 centimes, alors que les timbres à 75 centimes ont atteint un tirage d'un peu plus de 7 millions de pièces.

UN THE D'ADIEU POUR MADAME WAHLEN

Le « Groupe des dames du Département politique fédéral » a offert jeudi, à la maison de Watteville, un thé en l'honneur de Mme Wahlen, dont le mari quitte à la fin de l'année le Département politique fédéral. Mme P. Micheli a relevé, dans une brève allocution, les grands mérites de Mme Wahlen en tant que présidente dudit groupement. La petite fête a été agrémentée par des productions musicales présentées par des enfants de collaborateurs du Département.

PLACES VACANTES A L'ADMINISTRATION FEDERALE

La « Feuille Fédérale » met au concours la place de commissaire de campagne en chef, par suite de démission du titulaire. Ce fonctionnaire du département militaire est chargé de la haute surveillance sur l'ensemble des estimations des dommages causés par des exercices militaires aux cultures, forêts, routes, bâtiments, etc.

On cherche aussi un expert scientifique qui serait chargé de la direction des études dans le domaine de la recherche opérationnelle militaire.

PROTESTATION DE L'ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FEMININ

Ainsi que l'agence télégraphique suisse l'a annoncé, M. Tschudi, président de la Confédération, s'est adressé à la jeunesse suisse dans une émission scolaire radiodiffusée, à l'occasion du 17^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le comité de l'association suisse pour le suffrage féminin a pris connaissance, avec stupeur, de la façon incomplète dont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été citée. Le président de la Confédération, se référant aux articles 1 et 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, a dit : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente déclaration, sans distinction aucune, notamment de races, de couleurs, de langues, de religions, d'opinions politiques ou de toute autre opinion. »

Entre les mots « couleurs » et « langues » figure cependant, dans le texte de la Déclaration Univer-

selle des Droits de l'Homme, le mot « sexe ». De plus, il y est dit que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés que cette déclaration proclame. Le président de la Confédération Tschudi n'a cependant pas mentionné l'article 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui dispose que toute personne (sans aucune distinction de sexe, comme cela résulte de l'article 2) a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

Il conviendrait que nos plus hautes autorités, lorsqu'elles portent à la connaissance de la jeunesse suisse le contenu de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ne cachent pas le fait que, sur des points très importants, les institutions de notre pays ne correspondent pas à cet idéal.

LE 150^e ANNIVERSAIRE DE LA REUNION DU JURA
ET DE BIENNE AU CANTON DE BERNE,
UN LIVRE LE COMMEMORE

A l'occasion du 150^e anniversaire de la réunion du Jura et de Bienne au canton de Berne, un bel ouvrage illustré, en français et en allemand, intitulé « 150 Jahre berner Jura - Jura bernois 1815-1965 » vient d'être publié par les autorités bernoises.

Dans un avant-propos, M. Dewet-Buri, président du Conseil exécutif, relève que ce dernier a tenu à marquer ce 150^e anniversaire « par une publication évoquant les principaux aspects passés et présents de la destinée commune de Berne et du Jura. Il a fait appel dans ce but à un groupe d'historiens, d'économistes, d'archivistes, d'hommes politiques, de juristes et de rédacteurs qui se sont, chacun dans son domaine, acquittés de leur mandat dans un esprit d'entière indépendance. Le Conseil exécutif, ajoute son président, ne doute pas que la publication de ces travaux aidera à mieux comprendre la position qu'occupe dans le canton de Berne la minorité jurassienne et plus particulièrement celle de langue française ».

La préface est due à la plume du Conseiller fédéral Wahlen, qui rappelle brièvement les circonstances dans lesquelles le Congrès de Vienne a rattaché l'ancien Evêché de Bâle à la Suisse et au canton de Berne, en même temps que les cantons de Genève, de Neuchâtel et du Valais prenaient eux aussi définitivement leur place dans la Confédération. M. F. T. Wahlen exprime sa conviction « qu'une volonté sincère d'entente permettra l'aboutissement des tentatives qui sont faites actuellement pour résoudre le problème du Jura ».

Ce livre anniversaire contient les articles suivants : « Le Jura dans le canton de Berne 1815-1965 » (en allemand), de M. Adolf Gasser, professeur à l'Université de Bâle ; « Les conseillers d'Etat jurassiens depuis 1831 » (en allemand), de M. Hermann Boeschstein, journaliste à Berne ; « La frontière des langues et les langues dans le Jura » (en alle-

mand), de M. C. A. Muller, de Bâle » ; « L'évolution économique et le Jura » (en français), de M. François Schaller, professeur aux Universités de Lausanne et de Berne ; « Les routes jurassiennes : projets concrets et perspectives d'avenir » (en allemand), de M. Henri Huber, conseiller d'Etat, directeur des travaux publics du canton de Berne ; « L'école jurassienne dans le cadre de la législation bernoise », de M. Virgile Moine, conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne (en français) ; « Alemans et Romands » (en allemand), de M. Walo von Greyerz, journaliste à Berne ; « Code Napoléon et Code civil suisse dans le Jura » (en français), de M. Albert Comment, ancien juge fédéral et professeur à l'Université de Berne ; « Aspects du statut des communes dans le canton de Berne » (en français), de M. Hans Hof, chancelier de l'Etat de Berne ; « Bienne et le canton de Berne » (en allemand), de M. Werner Bourquin, archiviste à Bienne ; et enfin « Le district de Laufen » (en allemand), de M. Albin Fringeli, maître secondaire à Nueningen.

PREMIER DISCOURS DE M. GNAEGI
CONSEILLER FEDERAL

Dernièrement à Berne, lors des honneurs rendus publiquement au conseiller fédéral sortant et au nouveau conseiller fédéral, M. Rudolf Gnaegi a déclaré que la manifestation organisée par le gouvernement bernois fortifiait les bases de notre système étatique et était une preuve de confiance de la part du peuple qui croit, dans sa très forte majorité, en ses institutions.

Après de cordiaux remerciements, le conseiller fédéral Gnaegi honore l'activité du membre du gouvernement qui quitte son poste.

Il a déclaré que le conseiller fédéral Wahlen avait exercé ses fonctions au service du peuple et de la patrie de façon éminente et en faisant preuve d'une grande capacité intellectuelle. D'abord comme cultivateur pratiquant, puis, comme homme de science et pédagogue, en qualité de spécialiste de renommée internationale, et finalement comme conseiller fédéral.

Ce sont précisément ses connaissances étendues et son esprit éclairé dans le domaine des conditions et structures économiques de différents pays qui lui ont permis de montrer à la Suisse, de façon remarquable, combien est nécessaire une collaboration internationale accrue dans un monde en pleine transformation. Son analyse détaillée et sans détours de l'image de la Suisse à l'étranger, laquelle se fonde, non seulement sur son expérience, mais aussi sur l'examen approfondi des conditions existantes, nous amènera — et ce sera là un mérite durable du magistrat sortant de charge — à revoir attentivement certains aspects de nos institutions et de notre attitude envers l'étranger. Nous avons donc tout lieu d'exprimer au conseiller fédéral Wahlen notre profonde gratitude pour son abnégation totale et

son esprit prévoyant au service de notre pays et de lui souhaiter une bonne retraite.

Après avoir déclaré qu'une nouvelle phase de sa vie politique allait commencer, le conseiller fédéral Gnaegi a relevé l'importance du rôle assumé par les partis politiques en tant que moyens d'expression et de formation civiques. Ils constituent une des bases essentielles de notre démocratie. Bien que l'on entende souvent des critiques exprimées à l'adresse des partis, je n'ai jamais encore reçu de proposition vraiment utilisable pour leur remplacement.

Après avoir remercié le peuple bernois, le Grand Conseil et le Gouvernement de la confiance témoignée pendant près de quatorze ans, M. Gnaegi a constaté : « Il est certain que les problèmes futurs sont, en regard de leur portée financière et politique, bien plus vastes que par le passé.

« Le canton de Berne demeurera conscient de la mission historique qui est celle de former un pont, ainsi qu'il l'a toujours prouvé au cours de sa longue existence. Il devra sans cesse se rendre compte qu'il a des problèmes de minorités à résoudre, lesquels exigent une gestion éminente et bien considérée de l'Etat. La condition requise essentielle consiste à pouvoir se mettre au diapason de l'interlocuteur et à s'efforcer de trouver une solution satisfaisante dans les limites de la légalité. A cet effet, il importe d'obtenir le consentement du partenaire et la bonne volonté de l'élite. »

M. Gnaegi a ensuite donné l'assurance qu'il s'efforcera de se montrer digne de cette confiance. « En dépit de la haute conjoncture sans pareille et de la prospérité dont bénéficie notre peuple, le mécontentement et les forces destructives semblent s'accroître. Par-ci, par-là, une certaine méfiance se manifeste à l'encontre de nos institutions et de nos autorités. Que tous les citoyens procèdent à un examen de conscience, et ils devront reconnaître qu'à l'heure qu'il est la situation de la Suisse est toujours encore extraordinairement privilégiée.

Chez nous, la situation n'est pas tout à fait aussi mauvaise qu'on le prétend de temps à autre. Toute glorification complaisante du malaise serait déplacée. « Nous sommes tous appelés à prendre des mesures adéquates, afin que la confiance dans les fondements de l'Etat, mais aussi envers nous-mêmes soit fortifiée. »

En terminant, M. Gnaegi a souligné qu'il fallait revaloriser les professions qui rendent des services. « Il s'agit réellement — qu'il nous suffise de penser à l'aide aux malades et aux vieillards — d'un service altruiste. Même les autorités, qui se placent à tous les échelons au service de la communauté, ne sont pas épargnées. Or, la grande majorité de celles-ci accomplissent certainement un travail désintéressé. »

DECES DU COLONEL-COMMANDANT DE CORPS MARIUS CORBAT †

Le Colonel commandant de corps Marius Corbat était entré dans la carrière militaire en tant qu'instructeur en 1920. Il fut nommé colonel en 1940 et

commandant du 9^e régiment d'infanterie. Un an plus tard, il est promu Colonel-brigadier et nommé sous-chef d'Etat-Major de la section de l'Etat-Major Général. En 1944, il prit le commandement de la 6^e division et trois ans plus tard celui de la 2^e division. En 1950, il devient Commandant du premier corps d'armée et, en 1954, Chef de l'instruction de l'Armée.

Le Colonel-commandant de corps Corbat quitta le service de la Confédération fin 1957 et vécut dès lors à Berne.

LES PLUS BEAUX LIVRES SUISSES

Une exposition intitulée : « Les plus beaux livres suisses de 1964 », a été ouverte au musée Gutenberg à Berne. Un jury, composé de représentants de la Société suisse de libraires et éditeurs, de la Société des libraires et éditeurs de suisse romande, de la Société suisse des maîtres imprimeurs, de la Fédération suisse des typographes, de l'Union suisse des maîtres relieurs, de l'Association suisse de l'art et de l'industrie et de la Société suisse des bibliophiles, a examiné 198 ouvrages et en a primé 29. Le jury ne s'est pas fondé exclusivement sur des exigences esthétiques et bibliotechniques, mais surtout sur la meilleure qualité possible, dans le cadre d'un type de livre déterminé. Pour les livres illustrés, c'est le jeu d'ensemble du texte et de l'image, l'effet de grisaille et l'équilibre de la construction illustration-texte qui sont décisifs.

L'exposition présente un intérêt considérable et illustre de la manière la plus positive le degré élevé des arts graphiques suisses.

LES BANQUES SUISSES EN 1964

Le service de statistique de la Banque Nationale publie un fort volume sur les Banques suisses en 1964. Les indications, très détaillées, portent sur 462 banques et Caisses d'épargne, deux associations de caisse de crédit mutuel groupant 1.116 caisses, et 47 sociétés financières assimilables à des banques.

Le total du bilan de ces instituts de crédit s'est accru en 1964 de 8 milliards de francs environ, pour atteindre 88 milliards 873 millions de francs. Les cinq grandes banques ont contribué cette somme pour 34 %, les 28 banques cantonales pour 31 %, les 165 banques locales pour 15 %, les 113 caisses d'épargne pour 5,4 %, les 1.116 caisses de crédit pour 3,3 % et les 151 banques pour 8 %.

Le volume d'affaires des banques a augmenté en 1964 d'environ 13 %, contre 25 % l'année précédente. Il a atteint 1.868 milliards de francs. Le bénéfice net de toutes les banques s'est monté à 400 millions de francs.

Voici les chiffres du bilan pour les cinq grandes banques (en milliers de francs) :

	1963	1964
Société de Banque Suisse (SBS) ..	7.777.234	8.942.408
Union de Banques Suisses (U.B.S.)	7.895.412	8.858.010
Crédit Suisse	7.909.476	8.736.653
Banque Populaire Suisse	3.444.216	3.685.107
Banque Leu et C ^{ie} S.A.	667.787	779.315

DEUX GEOLOGUES SUISSES A L'HONNEUR

M. Rolf Rutsch, professeur de paléontologie et de biostratigraphie à l'Université de Berne, a été élu président de la « Commission on stratigraphy ». En même temps, M. Hans Bolli, professeur de micropaléontologie à l'Ecole Polytechnique Fédérale et à l'Université de Zurich, a été nommé secrétaire général de cet organe. La « Commission stratigraphique » est une commission de l'« International Union of Geological Sciences » (I.U.G.S.), fondée en 1961 (Union internationale des sciences géologiques).

L'élection de ces deux géologues n'est pas seulement due à leurs mérites personnels, mais c'est aussi une distinction pour la Suisse, dont la contribution à la stratigraphie a été déterminante.

La géologie stratigraphique s'occupe de la succession des différents terrains au cours des temps. La stratigraphie étudie lithologiquement les couches, les dates, grâce aux fossiles, et fait la reconstitution de l'état physique du globe à chaque période de son histoire.

CHEZ LES GRAPHISTES

L'association des graphistes suisses, au cours d'une réunion tenue à Berne, sous la présidence de M. H. Neuburg, président central, a discuté des nouvelles directives à introduire dans le domaine de l'enseignement du graphisme et de leur application par le corps enseignant des écoles des Arts et Métiers et des Arts appliqués. Aujourd'hui, le graphiste doit non seulement suivre un enseignement technique et artistique, mais également acquérir des connaissances dans le domaine de la psychologie, de la publicité, de l'expertise des textes, de l'organisation et de l'information. La réunion a décidé la création d'une commission qui étudiera, en collaboration avec l'O.F.I.A.M.T., ces futures directives en vue de pouvoir établir, dans le courant de 1966, des propositions concrètes.

PRIX LITTÉRAIRES DU CANTON DE BERNE 1965

Sur la proposition de la commission bernoise pour l'encouragement des lettres, le Conseil exécutif du canton de Berne a décerné un prix littéraire aux auteurs suivants :

— Elisabeth Mueller, Huenibach, près Thoune, écrivain, à l'occasion de son 80^e anniversaire en 1965, pour l'ensemble de son œuvre (livres pour la jeunesse, contes en dialecte, une autobiographie intitulée : « Die quelle », 3.000 francs.

— Arnold Jaggi, ancien maître à l'Ecole Normale, pour son roman historique : « Niklaus Leuenberger », ainsi que pour ses ouvrages historiques et politiques, 1.500 francs.

— Hughes Richard, écrivain, pour son recueil de poèmes intitulé : « La vie lente », 1.500 francs.

— Joerg Steiner, Bienne, pour son recueil de poèmes intitulé : « Der schwarze kasten », 1.000 francs.

En outre, l'institut jurassien et la société jurassienne d'émulation ont reçu chacun un prix de 1.500 francs pour la publication de l'« Anthologie jurassienne ».

Une cérémonie a eu lieu à Berne, au cours de laquelle le conseiller d'Etat Moine a remis personnellement les prix aux lauréats, en présence notamment des membres de la commission bernoise pour l'encouragement des lettres et de son président, le professeur Hans Zbinden.

M. Moine a rendu hommage à la fructueuse activité du président de la commission, M. Zbinden, qui s'est retiré à la fin de l'année 1965 pour raison d'âge. Son successeur à la tête de la commission a été désigné en la personne du professeur Paul Hofer. Il a remercié également Mlle E. Merz qui a quitté la commission à la fin de l'année 1965, après avoir été membre pendant 32 ans.

BERNARD BARBEY PREND SA RETRAITE

Le Conseil fédéral a autorisé M. Bernard Barbey, ministre plénipotentiaire près l'Ambassade de Suisse à Paris et délégué auprès de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.) à faire valoir ses droits à la retraite pour limite d'âge à partir du 1^{er} janvier 1966. A cette occasion, le Conseil fédéral a exprimé à M. Barbey ses remerciements pour les services rendus.

Né en 1900 et originaire de Chexbres, Ste-Croix et Valeyres-sous-Rances (Vd), M. Barbey fit ses études supérieures et universitaires à Lausanne et à Genève. Il se voua ensuite à la carrière d'écrivain, de journaliste et de directeur littéraire. A Paris, de 1935 à 1938, il fut rédacteur en chef de la « Revue hebdomadaire » et directeur littéraire des Editions Fayard de 1937 à 1939. Chef de l'Etat-Major personnel du Général Guisan pendant la guerre, il entra en 1945 au Département politique en qualité d'attaché de presse près la légation de Suisse à Paris. Promu conseiller de légation en 1947 et conseiller d'ambassade extraordinaire en 1961, B. Barbey fut nommé délégué du Conseil fédéral auprès de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éduca-

tion, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.) en 1952. Le Conseil fédéral lui conféra, en 1957, le titre personnel de ministre plénipotentiaire.

(Lire notre article paru dans le numéro de novembre).

UN ANNIVERSAIRE DANS LA PRESSE SUISSE

En cette fin d'année 1965, le journal hebdomadaire « *Touring* », organe officiel du Touring-Club Suisse, qui paraît à Berne dans les trois langues nationales, a fêté le trentième anniversaire de sa création. C'est en effet fin décembre 1935 qu'a paru le premier numéro de ce journal spécialisé, consacré au développement de l'automobilisme, du tourisme et de circulation routière, ainsi qu'à la défense des intérêts des usagers de la route.

Au cours des trente ans de son existence, « *Touring* » a vu son tirage passer de 50.000 exemplaires qu'il avait au début à 450.000 actuellement. C'est l'un des journaux suisses les plus répandus. Son édition française fut rédigée dès le début par M. G. Wiesendanger, qui fête également ses trente ans d'activité professionnelle au service du T.G.S. L'édition allemande est confiée depuis 1961 à M. M. Wampetich et l'édition italienne depuis 1957 à M. A. Giudici.

VOLONTAIRES SUISSES POUR LE DEVELOPPEMENT

Les premiers jours de janvier, un groupe de jeunes suisses et suissesses ont pris un départ inhabituel vers l'année nouvelle. Après avoir suivi un cours de deux mois au Tessin et à Bâle, 18 jeunes gens commenceront leur travail de « volontaires suisses pour le développement » au Rwanda, au Cameroun, au Dahomey, et, pour la première fois, au Népal.

Le groupe prévu pour le Rwanda a quitté la Suisse le 2 janvier. Puis, vers le 4 du même mois, c'était le tour des volontaires affectés au Cameroun et au Dahomey.

Ces volontaires suisses pour le développement sont mandés par le bureau du délégué à la coopération technique, rattaché au département politique fédéral. Ils travailleront en étroites relations avec la population africaine afin de lui transmettre leurs connaissances. Leur action concrète, se situant aux racines mêmes du développement, est un enrichissement certain de l'activité de la Suisse dans ce domaine.

PRISE EN CHARGE EVENTUELLE DES CHEMINS DE FER B.L.S. PAR LA CONFEDERATION

Sous la présidence de M. le Conseiller Fédéral Spuehler, chef du département des transports et communications et de l'énergie, une nouvelle confé-

rence a eu lieu à Berne entre les délégations désignées par le Conseil Fédéral d'une part, le conseil exécutif du canton de Berne, le Chemin de Fer des Alpes Bernoises Berne-Loetschberg-Simplon et les lignes coexploitées d'autre part, au sujet de la prise en charge éventuelle des chemins de fer B.L.S. par la Confédération.

Sur la base des négociations menées jusqu'ici, le Conseil Fédéral a formulé l'offre suivante :

- 1° reprise du B.L.S. avec son actif et son passif moyennant une indemnité équivalant à 100 % du capital social ;
- 2° reprise des lignes coexploitées (B.N.-G.B.S., S.E.Z.) avec leur actif et passif moyennant une indemnité correspondant à 5 % du capital-actions privilégié ;
- 3° application des tarifs des C.F.F. dès la date de reprise des quatre entreprises ;
- 4° le Conseil Fédéral veillera à ce que l'aménagement et l'exploitation de la ligne du Loetschberg, y comprises la gare de Brigue et les lignes d'accès par le Jura, soient assurés conformément aux besoins du trafic considéré dans le cadre de la politique générale du pays en matière de transports. Il continuera à s'employer pour obtenir l'augmentation de la capacité des installations ferroviaires à Domodossola.

En ce qui concerne la structure des horaires, on tiendra dûment compte à l'avenir aussi des intérêts des différentes régions du pays.

Le Conseil Fédéral se déclare prêt à prendre l'ensemble du personnel au service de la Confédération et à faire son possible pour conserver à chaque agent son lieu de travail habituel. Cette déclaration s'applique également aux ateliers et aux dépôts.

SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE ENTRE UNE SOCIETE DE BELFORT ET L'ETAT DE BERNE

Le 14 décembre, à Belfort, a été signé un contrat de vente entre la Société d'équipement du territoire de Belfort et l'Etat de Berne. Aux termes de ce contrat, la Société d'équipement cède à l'Etat de Berne, au prix de 10 francs français le mètre carré, un terrain de 8,3 ha, situé dans la zone industrielle de Bourrogne et destiné à l'aménagement d'un port fluvial sur le canal du Rhône au Rhin.

La délégation bernoise était conduite par MM. Moser et Huber, conseillers d'Etat. On notait la présence de M. Jode, préfet de Porrentruy, et de MM. Moekli, Paristti et Piquez, représentant la commission suisse pour le port de Bourrogne. L'acte de vente, dont les dispositions essentielles ont été approuvées par le Grand Conseil du canton de Berne, en novembre dernier, couronne les pourparlers qui ont duré près de deux ans.

Le port fluvial de Bourrogne contribuera au développement du trafic sur la ligne Bienne-Délémont-Belfort, et à l'industrialisation de l'Ajoie. Selon les déclarations des autorités françaises, les installations portuaires entreront en service progressivement dès la fin de 1966.

EN MARGE DE LA QUESTION JURASSIENNE

*Le Rassemblement jurassien communique ce qui suit :
Après la décision du Tribunal fédéral, le Rassemblement jurassien — mouvement séparatiste — forme un nouveau recours. Le Tribunal fédéral, comprenant quatre juges allemands, deux romands et un tessinois, a rejeté le premier recours du Rassemblement jurassien dirigé contre les interdictions bernoises de Porrentruy. Le problème de l'exercice des libertés constitutionnelles dans le Jura opprimé par Berne évolue selon les prévisions. Le Rassemblement jurassien n'est pas encore en possession de l'arrêt du Tribunal fédéral. Mais il s'élève d'ores et déjà contre l'interprétation des faits présentés par le Conseil d'Etat bernois, laquelle a servi de base au jugement du Tribunal fédéral. Ce mémoire bernois, qu'il était impossible de réfuter étant donné la procédure, est une suite d'inexactitudes.*

« Dans son nouveau recours contre les interdictions du 21 novembre cette fois, le Rassemblement jurassien aura l'occasion de réfuter les assertions des autorités bernoises et les considérants du Tribunal fédéral. Avant de décliner toute responsabilité quant à l'évolution de la question jurassienne dans un climat de brimades et de répressions policières, le Rassemblement jurassien aura conscience d'avoir ainsi épuisé les voies de recours sur le plan helvétique. »

CANTON DE GENEVE

A PROPOS DE L'ARRET DE LA COUR DE CASSATION DANS L'AFFAIRE JACCOUD

Le rapport de la Cour de Cassation relatif à la demande en révision dans l'affaire Jaccoud a montré qu'il se justifiait d'entendre à titre d'information supplémentaire plusieurs témoignages indiqués par la défense. C'est ainsi qu'il conviendra d'entendre un M. M., dont la mère se trouvait à l'hôpital en même temps que Mme Zumbach, et qui aurait entendu un ou les fils Zumbach dire à leur mère : « Surtout ne dis pas tout ce que tu sais. » Un maraîcher devrait aussi être entendu chez qui M. Zumbach est allé réparer une machine agricole le jour du crime. Il devrait en aller de même de deux personnages mêlés à un trafic d'armes et qui auraient fait des déclarations en prison. Deux dames seraient citées pour la même affaire. Enfin, un nommé D. qui

a déjà subi plusieurs condamnations, serait venu à Genève dans l'intention d'acheter la villa de M. Zumbach. Il aurait pu être à Genève le 1^{er} mai. Ici, un couple devrait aussi être entendu.

Autres témoignages encore, que la cour pense qu'il faut vérifier : celui de l'électricien F. qui avait affirmé avoir vu Jaccoud le 1^{er} mai 1958 à la Corrairie à Genève entre 23 h 15 et 23 h 20 ; ce témoin aurait croisé Jaccoud alors que celui-ci se dirigeait vers la place Neuve ; ainsi que celui d'un autre témoin, nommé L. qui, lui, affirme que le soir du crime, alors qu'il regagnait son domicile à la Chapelle-sur-Carouge, vers 23 h 20, il aurait aperçu, près du chemin de Drize, un inconnu qui tenait une bicyclette et paraissait attendre.

Dans son arrêt, la Cour de Cassation admet la demande qui a été faite par les avocats de Jaccoud, sans toutefois se prononcer sur le fond. Elle admet qu'une information complémentaire doit être faite par un juge d'instruction nouveau sur certains cas qui ont été signalés dans la demande en révision, notamment par l'audition de personnes qui auraient fait des déclarations catégoriques concernant la présence ou la non-présence de l'accusé sur les lieux du crime ou dans certaines rues de Genève lors de la soirée tragique. La Cour charge le magistrat d'interroger certaines personnes qui auraient pu être mêlées à cet événement. Elle charge d'autre part un triumvirat de médecins de s'informer sur les méthodes d'expertise qui ont été critiquées par les dépositaires du recours.

Ce n'est qu'en disposant de toutes ces informations supplémentaires que la Cour prendra une détermination sur le fond.

LES POINTS SUR LESQUELS PORTE L'ARRET DE LA COUR DE CASSATION DANS L'AFFAIRE JACCOUD

L'arrêt de la Cour de Cassation, sur la demande en révision dans l'affaire Jaccoud, porte dans les grandes lignes sur les points suivants : le meurtre de Plan-les-Ouates, les relations de Jaccoud avec Mille Baud, les déclarations de celle-ci à la police et au juge d'instruction, la première audition de Jaccoud en mai 1958, son voyage à Stockholm, la teinture de ses cheveux, sa tentative de suicide, les perquisitions à son domicile, son arrestation.

Le président de la cour ayant rappelé que celle-ci est appelée à juger les jugements et non les parties, la Cour a examiné les erreurs de droit et de fait. L'arrêt relève qu'un grand nombre de faits présentés par le recourant étaient connus des juges.

Examinant des faits prétendus nouveaux par des lettres anonymes envoyées au fils Zumbach, la Cour ne voit pas en quoi les dénégations de Jaccoud peuvent modifier le jugement. Elles étaient déjà connues lors du procès.

Autre point longuement évoqué par l'arrêt de la

Cour : le parcours fait par Jaccoud, de Genève à Plan-les-Ouates, le soir du crime. Ici, il est montré qu'il est impossible d'établir à une minute près l'itinéraire parcouru, pas plus qu'il est possible de fixer un point de départ exact.

Une indication nouvelle à l'appui de la demande en révision est le témoignage d'un électricien qui aurait vu Jaccoud entre 23 h 15 et 23 h 20 à la Corrairie.

L'arrêt de la Cour porte ensuite sur ce que Jaccoud et ses conseils ont qualifié d'in vraisemblances psychologiques. Jaccoud n'aurait pu se remettre à son travail normalement dans les jours qui ont suivi le crime.

Pour la Cour de Cassation, ces questions se sont déjà posées et elles ne constituent nullement des faits nouveaux.

Il est relevé qu'aussi bien le fait de s'être fait teindre les cheveux, que les mensonges de Jaccoud, inculpé, l'achat d'une plaque de bicyclette, la blessure qu'il se serait faite à une main avec le carter de son vélo, l'absorption de barbituriques et enfin sa tentative de suicide sont autant de choses qui s'expliquent par la confusion dans laquelle se trouvait Jaccoud.

Quant aux avis médicaux, l'arrêt de la Cour de Cassation constate que la Cour d'Assises a souverainement apprécié.

Il est relevé d'autre part que pour tenter d'échapper aux questions essentielles qui lui étaient posées, Jaccoud s'est drogué. Jaccoud a refusé le concours de surexperts. Il a menti.

Pour la Cour de Cassation, les arguments avancés par la défense dans ce domaine ne pourraient être repris que si un nouveau procès était ordonné sur la base d'autres faits qui seraient alors véritablement nouveaux.

Autre fait : alors qu'il se trouvait en traitement aux Rives-de-Prangins, Jaccoud a supplié le médecin traitant de l'interroger après injection de pentothal. La défense en conclut que Jaccoud se savait innocent. Les juges de la Cour de Cassation notent ce fait comme nouveau, mais ils se demandent s'il peut être considéré comme sérieux et pertinent sur le plan légal. Les médecins ont même conseillé que, dans l'état où se trouvait Jaccoud, il était contre-indiqué de faire un tel test, méthode par ailleurs très discutable. Aussi, la Cour de Cassation est-elle d'avis que ce point ne saurait être retenu comme un argument déterminant. Au sujet des mensonges et propos contradictoires d'André Zumbach et de Mlle Linda Baud, notamment, il est nécessaire que les faux témoignages aient été de nature à fausser le jugement. Or, toute la vérité a été finalement connue par le jury de la Cour d'Assises. La Cour relève à ce propos que les variations d'un témoin en cours de déposition ne peuvent être assimilées à un faux témoignage.

DECES DE Mgr HENRI FERRERO

On annonce le décès, survenu à Genève, dans sa 65^e année, de Mgr Henri Ferrero, Camérier Secret du Pape. Le défunt avait célébré sa première messe solennelle en l'église Saint-Joseph, à Genève, en 1933. Il a été pendant de longues années aumônier des Dominicains de Béthanie, aux Chables, Fribourg. Très jeune, il avait été lié à l'Abbé Montini, futur archevêque de Milan, qui devait succéder à Jean XXIII.

Le Pape Paul VI avait conféré à Mgr Ferrero, en septembre 1963, la dignité de Camérier Secret.

LES CENDRES DE LEON NICOLE SERONT DEPOSEES AU CIMETIERE DE PLAINPALAIS

On sait que Léon Nicole, qui fut membre du Grand Conseil de Genève et conseiller d'Etat, est décédé à Genève il y a un an et demi.

Le « Journal de Genève » apprend qu'un membre de la famille du défunt, se référant à un règlement qui prévoit que les anciens membres de l'autorité exécutive notamment, ou les personnalités qui ont servi Genève dans d'autres domaines tels que les arts, les sciences, etc., peuvent être ensevelis au cimetière de Plainpalais à Genève, en quelque sorte « le Panthéon de Genève », a demandé au Conseil Administratif de la Ville de Genève la possibilité d'appliquer dans le cas de Léon Nicole, défenseur de la classe ouvrière, ce règlement et que les cendres de ce dernier soient déposées audit cimetière.

Le Conseil Administratif a décidé de faire droit à cette requête.

LA PETITE PATRICIA, D'YVERDON, EST PARTIE POUR L'INDE

La petite Patricia Correvon, âgée de 11 ans, d'Yverdon, gagnante du concours de la T.V. française : « A quoi rêvent-ils ? », a quitté l'aéroport de Genève-Cointrin, mardi 14 décembre 1965, à 14 h 45, pour Bombay, à bord de l'avion de la Swissair, le « Canton de Vaud ». Accompagnée par l'infirmière missionnaire, Mlle Tissot, la lauréate de ce concours s'est rendue auprès de son filleul, un petit Indien âgé de 13 ans, qui se trouve dans une léproserie près de Madras.

Patricia est rentrée au pays le 20 décembre dernier.

EXPOSITION ANNIVERSAIRE DES 85 ANS DU PEINTRE FRANÇOIS GOS

Dans les salons de l'Athénée à Genève, sous les auspices de la Société des Amis des Beaux-Arts, a été présentée l'exposition anniversaire des 85 ans de

François Gos. Le vernissage de cette exposition a permis aux nombreux amis que compte l'artiste de l'entourer et de le féliciter. Cette exposition anniversaire groupe une cinquantaine de peintures de la montagne comme de la mer, desquelles se dégagent vitalité et esprit de recherche, ce que devait relever M. Roger Villard, homme de lettres, président des « Amitiés provençales » en présentant cet ensemble des œuvres de François Gos.

NUMERO SPECIAL DU « JOURNAL DE GENEVE » A L'OCCASION DE SA MODERNISATION

Pour marquer la mise en service, à la rue Général-Dufour, de sa nouvelle rotative et la modernisation de son imprimerie, le « Journal de Genève » a publié un numéro spécial de couleurs.

On y trouve de son directeur général, M. René Payot, un article intitulé « Une vocation internationale », qui montre entre autres comment l'information de ce quotidien l'a fait connaître sur le plan international, que le journal a été créé pour défendre des idées et qu'il a toujours pris parti pour les petits Etats menacés. Il rappelle la mémoire de ceux qui, au cours des années, ont fait bénéficier le journal de leur expérience.

M. Olivier Reverdin, directeur, sous le titre « Une institution suisse » relève que le journal achève sa 140^e année d'existence, célébrant aujourd'hui l'achèvement d'une étape pour en commencer une nouvelle.

L'article du rédacteur en chef, M. Bernard Beguin, « Une tradition vivante », montre qu'au gré des événements ce qui demeure c'est une certaine méthode pour approcher la vérité dans le tumulte des propagandes.

M. André Rodari, rédacteur et président de l'A.P.G., expose ce que sont vingt-quatre heures de ce quotidien, ses divers services et rubriques.

M. René Champod, directeur de l'imprimerie de ce journal, où il est encore, relève que la partie publicitaire est régie par A.S.S.A., rappelle que c'est en 1963 que le Conseil d'Administration décida que l'imprimerie serait scindée en deux, la rédaction et ce qui est nécessaire à la « fabrication » d'un journal étant maintenus à la rue Général-Dufour, l'imprimerie proprement dite étant transférée dans un nouvel immeuble de la rue François-Dussaud.

Tous les services du journal se retrouveront pour une visite des nouvelles installations.

Rappelons, à cette occasion, que le « Journal de Genève » fut créé en 1826 par James Fazy, qu'un ouvrage s'ouvrant sur un article de M. Ulysse Kunz-Aubert « La presse à Genève avant le journal » avait été édité en 1926, lors du centenaire de ce grand quotidien genevois.

CANTON DE NEUCHÂTEL

DECES D'UN COLLECTIONNEUR D'ARMES

M. Henri Struebin, ancien commerçant, est décédé à Neuchâtel dans sa 81^e année. Le défunt était un grand collectionneur d'armes. Il avait réuni en particulier un ensemble fort rare en Europe d'armes de l'époque napoléonienne, de la Révolution française et du XVIII^e siècle. Il possédait également beaucoup d'armes d'autres époques. Il avait annoncé il y a quelques années qu'après sa mort sa collection deviendrait la propriété de la Ville de Neuchâtel.

DECES DU PROFESSEUR PIERRE BOVET

M. Pierre Bovet, professeur honoraire de l'Université de Genève s'est éteint jeudi 2 décembre 1965, à l'âge de 87 ans, en son domicile de Grandchamp (Neuchâtel).

Le professeur Pierre Bovet était né à Grandchamp, près de Boudry, le 5 juin 1878. Il étudia au gymnase de Neuchâtel, puis aux Universités de Neuchâtel et de Genève. Il acheva ses études par le doctorat ès lettres de cette dernière Université. Il professa ensuite la philosophie au Gymnase et à la faculté des lettres de Neuchâtel, de 1903 à 1912, année où il quitta Neuchâtel, pour devenir directeur de l'Institut Rousseau, poste qu'il devait occuper pendant 32 ans, soit jusqu'en 1944. Il mena parallèlement son enseignement de la pédagogie expérimentale à l'Université, de 1920 à 1944.

Le professeur Bovet était titulaire de nombreuses distinctions. Il était notamment Docteur « Honoris Causa » des Universités du Witwatersrand (Afrique du Sud) et de Tasmanie (Océanie) et maître ès arts H.C. de l'Université australienne de Sydney.

Le défunt était l'auteur de nombreux ouvrages de philosophie et de pédagogie. Mentionnons notamment : « Le dieu de Platon d'après la chronologie des dialogues », « L'instinct combatif, psychologie, éducation », « Le sentiment religieux et la psychologie de l'enfant », « Les examens de récrues dans l'armée suisse de 1854 à 1913 », « La psycho-analyse au service des éducateurs ».

Plusieurs de ces ouvrages furent traduits. Après avoir pris sa retraite, le professeur Bovet avait regagné son hameau natal de Grandchamp.

A PROPOS DES ARRETES CONJONCTURELS

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Hugo Allemann, délégué du Conseil fédéral aux questions conjoncturelles, a parlé des deux arrêtés fédéraux visant à combattre la surchauffe, lors de l'assemblée

tenue à La Chaux-de-Fonds par la fédération suisse des associations d'horlogerie ou F.H. Les deux arrêtés sont applicables jusqu'au milieu de mars prochain. Ils peuvent être prorogés d'un an. Comme on le sait, le Conseil fédéral propose au parlement de proroger l'arrêté sur le crédit, mais de ne pas prolonger l'arrêté sur la construction.

M. Hugo Allemann a longuement analysé les résultats obtenus jusqu'ici par l'application de ces arrêtés, dont les buts étaient triples :

- a) de freiner la dépréciation de la monnaie ;
- b) de maintenir la capacité de concurrence de l'économie suisse ;
- c) d'empêcher que la réduction des effectifs de la main-d'œuvre ne déclenche des augmentations de salaires de nature à stimuler davantage l'inflation.

Les résultats positifs sont en particulier les suivants : les tensions qui caractérisaient notre économie se sont quelque peu atténuées. On n'a toutefois pu stabiliser les prix que dans le secteur des investissements. En revanche, la montée de l'indice des prix à la consommation n'a pas été enrayée. Néanmoins, le renchérissement a pu être contenu dans des limites assez étroites pour maintenir la capacité de concurrence de notre industrie sur les marchés internationaux, ce que démontre l'évolution de nos exportations. Parallèlement, les effectifs de la main-d'œuvre étrangère ont été réduits, la discipline du travail et la productivité améliorées.

En concluant, M. Allemann a relevé que si nous voulons conserver le bénéfice du succès partiel que nous avons obtenu, pour freiner la surexpansion et l'inflation, nous devons poursuivre notre politique de stabilisation conjoncturelle qui est à la fois souple et, en quelque sorte, homéopathique. A cet effet, nous devons prolonger d'une année encore l'arrêté sur le crédit, ce qui donnera au Conseil fédéral le temps nécessaire pour compléter, par le biais de la législation ordinaire, les attributions de la Banque Nationale pour lui donner le pouvoir de mieux intervenir sur le marché de l'argent et des capitaux et d'influer ainsi sur la demande, car l'équilibre recherché entre l'offre et la demande n'a pas encore été rétabli chez nous, surtout dans le secteur de la consommation.

CANTON DE SOLEURE

MONUMENT A LA MEMOIRE D'UN POLONAIS

Un monument à la mémoire du Général polonais Marian Langiewicz a été inauguré, à Granges, en présence de nombreuses personnalités suisses, d'un représentant du gouvernement polonais en exil, du président de la Fédération des organisations polonaises en Suisse et de diverses personnalités des milieux de l'émigration polonaise. Le monument,

réalisé en métal, et s'inspirant des armes polonaises, est dû au talent du sculpteur polonais Zygmunt Stankiewicz-Von Ernst, qui vit à Muri, près de Berne.

Le Général Langiewicz avait pris une part importante au soulèvement de 1863-64 contre les autorités russes. La Pologne était en effet, à cette époque, une province russe. Acculé par les forces russes, le Général Langiewicz, qui, en Italie, avait combattu aux côtés de Garibaldi, dut battre en retraite en Galicie, alors territoire autrichien. Il fut arrêté et incarcéré dans une ville de Bohême.

Le soulèvement de 1863-64 avait été suivi avec sympathie par l'opinion publique suisse, et Gottfried Keller lui-même organisa et dirigea une œuvre de bienfaisance en faveur des Polonais. Deux communes suisses, Granges et Kilchberg, dans le canton de Zurich, offrirent la nationalité suisse au Général polonais pour lui permettre ainsi de recouvrer la liberté. Ce fut finalement la commune soleuroise de Granges qui, le 23 décembre 1863, accorda, à l'unanimité, et sans frais, la bourgeoisie à Marian Langiewicz. Sur intervention du Conseil fédéral, le gouvernement autrichien décidait quelques mois plus tard de remettre en liberté le Général polonais. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que Granges manifestait ainsi sa sympathie, puisqu'elle avait, peu de temps auparavant, accordé la bourgeoisie soleuroise à des patriotes italiens, dont Mazzini.

LE PARLEMENT DES JEUNES DESIRE UNE REFORME DU CONSEIL FEDERAL

Dans sa session de décembre, le Parlement des jeunes de Soleure s'est occupé des élections au Conseil fédéral. Pour tenir compte du désir que désormais le peuple accorde de nouveau toute sa confiance dans les capacités des hautes autorités du pays, le Parlement des jeunes a voté une motion tendant à abolir les conditions restrictives et surannées et proposant pour l'article 96 de la constitution le nouveau texte suivant :

« Il convient de veiller que les personnalités les plus capables soient élues, sans distinction d'origine, de profession et d'appartenance politique. »

Quelques jeunes parlementaires se sont également prononcés, pour compléter cette « démocratisation » de l'élection du Conseil fédéral, en faveur de l'élargissement devenu urgent du Gouvernement Fédéral, en portant de 7 à 11 le nombre des conseillers fédéraux. Ainsi serait garantie, non seulement une opposition politique et régionale appropriée, mais aussi une répartition meilleure des départements dont les services prennent de plus en plus d'ampleur, sur un plus grand nombre de personnalités techniquement mieux choisies.

INTERVENTION CONTRE LE SUFFRAGE FEMININ

Le grand conseil soleurois a accepté le 29 novembre 1965 une motion demandant l'introduction du

droit de vote et d'éligibilité pour les femmes. L'association des Suissesses contre le suffrage féminin dans le canton de Soleure vient de s'adresser au Conseil d'Etat pour protester « contre la manière avec laquelle la majorité de notre parlement cantonal dispose de nous en se permettant de nous imposer de nouveaux devoirs ». Cette association déclare que les Soleuroises jouent souvent dans le canton un rôle de rapprochement politique et qu'elles perdraient cette qualité si elles étaient introduites dans l'activité partisane. Elle demande simplement pour les femmes une participation accrue dans les domaines qui leur sont déjà ouverts, comme l'école, la justice et l'entraide sociale. Les femmes membres de l'association souhaitent obtenir le droit de vote dans ces domaines, mais elles rejettent catégoriquement tout droit de vote politique actif.

CANTON DE SAINT-GALL

ARTISTES SUISSES A L'ETRANGER

Invité par les Lions-Clubs d'Ulm, Memmingen et Biberach, l'orchestre de chambre de Flawil, dirigé par Etienne Kraehenbuehl, a participé, dans l'ancienne Abbaye des Bénédictins d'Ochsenhausen (Allemagne), à un concert comprenant des œuvres de Haendel, Boccherini, Telemann et J.-S. Bach. Le « Trio Stradivarius », formé de Harry Goldenberg, Hermann Friedrich et Jean-Paul Geneux, a remporté un succès tout particulier. Il a déjà des engagements pour une série de concerts en Europe.

CANTON DE SCHWYZ

MANIFESTATION DU SOUVENIR

Le 9 décembre 1315, Uri, Schwyz et Unterwald renouveauient, à Brunnen, leur alliance de 1291. Ce moment important de notre histoire nationale a été évoqué, au bord du lac des Quatre-Cantons, dans le village même qui en avait fourni le décor, il y a plus de six cents ans. Après un « Te Deum », un cortège a défilé à travers les rues de la cité. Puis, le président de la commune, M. A. Auf der Maur, et l'archiviste cantonal Schwyzois, M. Willy Keller, ont rappelé les grandes lignes de cette page d'histoire dont l'esprit, dans sa continuité, assure, aujourd'hui encore, la vie même de la communauté politique suisse.

CANTON DE TESSIN

LE 40^e ANNIVERSAIRE DU PACTE DE LOCARNO

Une « journée du souvenir » vient de se dérouler à Mayence à l'occasion du 40^e anniversaire de la signature du Pacte de Locarno. Elle était organisée par la société Stresemann. Diverses personnalités y prirent part, parmi lesquelles le Ministre-Président de l'Etat de Rhénanie-Palatinat, M. Peter Altmeier, M. Wolfgang Stresemann, fils de l'ancien ministre des affaires étrangères d'Allemagne, qui fut l'un des signataires du pacte, et les ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne et d'Italie. Ces trois diplomates ont pris la parole et rappelé que le Pacte de Locarno est maintenant devenu une réalité grâce à l'amitié qui lie les pays de l'Europe occidentale.

CANTON DE THURGOVIE

FEMMES-PASTEURS EN THURGOVIE

Le Synode évangélique du canton de Thurgovie, réuni à Frauenfeld sous la présidence de M. W. Schmid, député, a engagé un long débat sur le statut à donner aux femmes qui ont suivi des études de théologie. Il a été décidé en seconde lecture, par 72 voix contre 16, que les femmes qui ont suivi de telles études pourront accéder désormais, en Thurgovie, à la fonction de pasteur. Cette décision doit encore être soumise au peuple.

CANTON DE VALAIS

DISTINCTION POUR UN PEINTRE SUISSE

M. Georges de Marco, président du 18^e salon de « l'art libre » à Paris, a été chargé par le conseil municipal de la capitale française de remettre au peintre valaisan Fred Fay la médaille de la Ville de Paris pour son activité internationale dans le domaine des arts.

CANTON DE VAUD

20.600.000 ARBRES PLANTES EN ALGERIE

Le Comité général de la Commission Chrétienne de Service en Algérie (C.C.S.A.), dont l'action est soutenue notamment par l'Entraide protestante suisse et le Conseil Œcuménique des Eglises, a annoncé que le programme de reboisement, entrepris en Algérie depuis septembre 1962 et confié à des organisations de ce pays, a permis de planter 20.600.000 arbres. Il s'agit d'arbres fruitiers ou destinés à fournir du bois de construction. Cet effort représente 5 millions et demi de journées d'ouvriers dont les salaires, en argent (6 millions de francs) et en nature, représentent plus de 40 millions de francs. Tout récemment, huit jeunes cèdres des pépinières du C.C.S.A. ont été envoyés à Genève où ils pousseront sur le terrain du Centre œcuménique, au Grand-Saconnex.

L'UNION ROMANDE DE JOURNAUX

L'Union Romande de Journaux, qui groupe les quotidiens, les périodiques et les agences de publicité des cinq cantons romands et du Jura, a tenu, à Lausanne, sous la présidence de M. Pierre Beguin (« Gazette de Lausanne »), sa 46^e Assemblée générale, à laquelle ont assisté une cinquantaine de représentants de journaux et d'agences de publicité. Au début de la séance, hommage a été rendu à la mémoire d'Alfred Nicole, éditeur de « La Suisse », président d'honneur de l'Union Romande de Journaux, et de Paul Métraux, ancien rédacteur en chef du « Semeur Vaudois », décédés au cours de l'exercice. Des félicitations ont été adressées au « Messenger des Alpes », à Aigle, qui a célébré son centième anniversaire, et à la « Feuille d'Avis de Neuchâtel », qui vient de recevoir la coupe Emile de Girardin.

La formation professionnelle des journalistes, mise sur pied par l'Association de la Presse Suisse et l'Union Romande de Journaux, a pris un départ favorable. Une trentaine de jeunes rédacteurs et de stagiaires de la presse, de la radio, de la télévision se réunissent régulièrement depuis le 5 mai 1965. Cette initiative des organisations professionnelles est accueillie avec compréhension par les Pouvoirs publics et par les Universités. Il conviendra d'obtenir, au cours de l'an prochain, une participation marquée de la Confédération et des Cantons.

Les mesures prises pour limiter l'activité du personnel étranger frappent sévèrement les entreprises de presse romande. Il faut absolument en assouplir les dispositions comme l'application, pour que la presse puisse continuer de faire face à ses tâches d'information toujours plus nombreuses.

Le renchérissement des tarifs postaux internationaux

entraîne des charges supplémentaires considérables pour certains journaux. Parallèlement, les conventions collectives qui règlent de façon heureuse les conditions de travail dans la presse et l'imprimerie entraînent régulièrement des adaptations de traitement et de salaire chaque fois que l'indice du coût de la vie augmente de cinq points. Il en résulte une augmentation fatale des frais, qui ne peuvent être compensés que par l'adaptation des recettes. Ainsi les prix d'abonnement seront modifiés ces prochains jours.

Procédant à l'élection de nouveaux membres du Bureau et du Comité, l'assemblée a désigné M. Willy Gessler, éditeur de « l'Impartial », comme membre du Bureau et élu MM. Olivier Reverdin, directeur du « Journal de Genève », et Charles Borel, administrateur de l'« Effort » à la Chaux-de-Fonds, membres du Comité.

LE TUNNEL DU GRAND-ST-BERNARD, S.A.

Le capital initial de la société anonyme « Tunnel du Grand-St-Bernard » était de dix millions de francs, souscrit par l'Etat de Vaud, pour les 3/6, l'Etat du Valais pour les 2/6, la commune de Lausanne pour le dernier sixième, capital porté à 12.200.000 francs en 1960 par les apports des cantons de Neuchâtel, de Fribourg, de Genève, de 38 communes vaudoises, de 17 communes valaisannes, de quatre communes fribourgeoises et d'une commune bernoise, pour 18 institutions romandes d'intérêt général. Pour financer ses travaux, qui ont atteint un total de 46 millions de francs environ, la société a engagé la totalité de son capital-actions, de son premier emprunt obligataire à 3 3/4 % ; elle est au bénéfice d'un crédit bancaire de construction de 13 1/2 millions de francs, dont la consolidation doit se faire en mars 1966 par le lancement d'un second emprunt obligataire de 15 millions au maximum. Il résulte des pourparlers engagés avec les établissements financiers, qui prendront à charge l'emprunt, qu'une garantie des pouvoirs publics permettrait de réduire d'environ 1/2 % le taux de l'intérêt de l'emprunt en voie de soumission. Dans ces conditions, la société demande aux principaux actionnaires, les cantons de Vaud, du Valais et la commune de Lausanne, d'accorder cette garantie.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat vaudois demande au Grand Conseil l'autorisation de donner la garantie de l'Etat, conjointement avec l'Etat du Valais et la commune de Lausanne, à l'emprunt de 15 millions de francs que se propose d'émettre « le Tunnel du Grand-St-Bernard, S.A. », dont le siège se trouve à Bourg-St-Pierre.

Le tunnel du Grand-St-Bernard, ouvert à l'exploitation le 19 mars 1964 a enregistré, fin 1964, le passage de 368.588 véhicules ; du 1^{er} janvier à fin octobre 1965, le passage de 291.544 véhicules, résultat réjouissant. Les installations donnent entière satisfaction. Les recettes totales provenant du trafic ont atteint, en 1964, 5.161.469 francs pour les deux socié-

tés (suisse et italienne); en 1965, jusqu'à fin octobre, 4.324.556 francs pour les deux sociétés, 1.837.936 francs pour la société suisse.

LA BOURSE FELIX BONJOUR

Le grand journaliste Félix Bonjour, qui a dirigé la « Nouvelle Revue de Lausanne », a légué une somme importante à la société académique vaudoise. En souvenir de ce geste généreux, la société académique vaudoise a institué une bourse de 5.000 F, délivrée tous les trois ans et qui est destinée au perfectionnement d'un gradué de l'Université de Lausanne.

Cette année, le jury, composé de MM. les professeurs G. Guisan, G. de Roham et G. Winckler, de MM. Ch. Veillon et du Dr Michel Secrétan, président de la société académique vaudoise, a accordé la bourse à M. François Cardis, docteur en droit, auteur de plusieurs travaux importants sur l'économie suisse et mondiale, publiés sous la direction de M. le professeur H. Rieben, son maître, M. Cardis est actuellement en stage à l'Université de Harvard.

PAIN POUR LE PROCHAIN

Il y a trois ans, le protestantisme suisse, au cours de la première phase de la campagne « Pain Pour le Prochain » (P.P.P.), a récolté une somme de 16 millions de francs. Celle-ci a permis de réaliser plusieurs dizaines d'objectifs d'entraide dans les pays d'Afrique et d'Asie. Ce travail a été accompli dans le cadre des œuvres existantes (les Missions protestantes et l'Entraide protestante suisse).

Les responsables de cette grande action se sont rendu compte qu'il fallait continuer dans cette voie. Ainsi, les Eglises protestantes suisses ont décidé d'organiser une deuxième campagne de « Pain Pour le Prochain ».

En Suisse alémanique, des efforts sont entrepris dans ce sens depuis le printemps, dans plusieurs cantons. A l'heure actuelle, c'est une somme de plus de deux millions de francs qui a déjà été récoltée. En Suisse romande, cette seconde phase commence ces jours-ci, et doit se prolonger au cours de l'année 1966. Dans cet esprit, un petit journal, « le monde, le jour et la nuit », que l'on tirera à 274.000 exemplaires, sera distribué à quatre reprises dans tous les ménages protestants.

Pour la Suisse romande, la campagne de cette seconde phase a commencé dans le canton de Neuchâtel, plus précisément à La Chaux-de-Fonds. Dans le canton de Vaud, les efforts ont été concentrés principalement pendant le temps de l'Avent et ceci jusqu'à Pâques 1966. A Genève, elle a débuté à la mi-janvier, mais l'accent sera mis sur la période de la Passion. Dans le Jura bernois, l'action débutera en février. Si le canton de Fribourg a déjà fourni une somme de 50.000 francs, une nouvelle campagne sera orga-

nisée au printemps prochain. La campagne « valaisanne » aura lieu au courant de l'année prochaine.

LE PRIX DE LA FONDATION C.-F. RAMUZ

Le prix de 10.000 F décerné tous les cinq ans par la Fondation C.-F. Ramuz a été remis, dans la maison Pulliérane, à M. Marcel Raymond, ancien professeur de littérature française à l'Université de Genève. Les deux précédents titulaires du prix ont été P.-L. Matthey (1955) et C.-F. Landry (1960).

M.-D. Simond, professeur à Lausanne, président de la Fondation, a résumé l'activité de la Société, qui a voulu couronner en 1965 l'œuvre de critique littéraire de M. Raymond.

Au nom du jury, M. Jean Rousset (Genève) a relevé les grandes qualités d'un des maîtres de la critique littéraire française, de l'essayiste, qui a ouvert de nouvelles voies à la critique, qui a consacré des pages définitives à la littérature baroque, à la poésie chez Rousseau, et publiera bientôt un ouvrage sur Senancour. M. Raymond, dans ses cours, dans ses écrits, a rendu hommage à la grande œuvre de Ramuz, à la place qu'il occupe dans la littérature par sa recherche de la taille de l'homme, ses vues sur le tragique de l'existence.

L'assistance, dans laquelle se trouvaient MM. P. Oguey, chef du Département de l'instruction publique, P. Vallotton, conseiller municipal à Pully, a applaudi ensuite le lauréat, qui a expliqué, en usant de la troisième personne, son attitude vis-à-vis des écrivains qu'il a scrutés, ses méthodes de travail, son expérience de la vie littéraire, et dit sa gratitude à la Fondation Ramuz.

CONFERENCE DU REARMEMENT MORAL « COURSE VERS L'AVENIR »

750 représentants de la génération montante européenne ont salué avec enthousiasme la présentation des délégations qui marquaient l'ouverture de la Conférence du Réarmement Moral « Course vers l'avenir ».

Outre de forts contingents d'étudiants et de jeunes travailleurs de 15 pays européens, l'Asie et l'Amérique sont également représentées. On note en particulier la présence d'une délégation de cinq élèves-officiers de l'armée nationale congolaise, actuellement en stage en Belgique, envoyés sur ordre du Président Mobutu, et de dix étudiants vietnamiens venus de Paris, qui ont été salués par une longue ovation.

M. Alfred Vogelsang, syndic de Montreux, a souhaité la bienvenue aux participants au nom des autorités. « Le Réarmement Moral ne reste pas stagnant, a-t-il dit notamment. Il est l'expression de l'avenir et de l'opinion que se fait du monde et des valeurs humaines en général une nouvelle génération. »

« Les peuples européens ne trouveront leur unité qu'en se sentant à nouveau responsables du monde entier et en regardant, par-delà leurs frontières, leurs divisions internes et leur prospérité », a déclaré pour sa part M. Pierre Spoerri, directeur de la Conférence. « J'attends de cette Conférence qu'il se crée un groupe de jeunes Européens qui s'engagent à lutter ensemble pour changer la manière de vivre et de penser de tout notre continent, notamment à travers la presse, la radio, le théâtre et la littérature. Caux deviendra un centre de formation permanent où les dirigeants du monde de demain rencontreront ceux d'aujourd'hui et prépareront la voie à une humanité nouvelle. »

LE DECES DE M. KUENZI

L'annonce de la mort tragique et soudaine du professeur Kuenzi a plongé le protestantisme suisse dans la consternation.

Lecteur à l'Université de Berne, professeur de grec et de français au Gymnase de Bienne, originaire de Linden (Berne), le professeur Kuenzi est né à Lausanne le 31 mai 1898. Elu au Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse en 1949, il en occupa la présidence dès 1962, succédant au professeur d'Espine, de Genève, il était le premier laïc à occuper cette haute fonction.

Membre du Conseil de paroisse de Bienne pendant 23 ans, il présida également le Synode de l'Eglise Réformée bernoise, de 1954 à 1956. Son intérêt très vif pour les questions sociales et œcuméniques lui valut d'être appelé comme délégué de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse à la deuxième assemblée générale du Conseil Œcuménique des Eglises à Evanston et à celle de l'Alliance Réformée Mondiale, à Princeton, au cours de laquelle il fut élu membre du Conseil exécutif. Il contribua à la préparation du grand rassemblement des Eglises protestantes de Suisse alémanique à Bâle, en 1963.

À plusieurs reprises, sa vaste culture et son tempérament conciliant lui permirent d'intervenir efficacement dans des circonstances délicates. Ses innombrables responsabilités dans la vie de l'Eglise ne l'ont pas empêché de vouer un grand intérêt aux problèmes de l'enseignement, puisqu'il présida longtemps l'association suisse des maîtres secondaires, fonction qu'il conservait encore à titre honorifique.

LA CINEMATHEQUE SUISSE

La cinémathèque suisse, qui groupe neuf membres fondateurs, quatre membres d'honneur, seize membres actifs, quarante-cinq membres déposants, a tenu son assemblée générale, sous la présidence de M. M. Lavanchy, secrétaire municipal à Lausanne, en présence de M. O. Duby, chef de la section cinéma du Département fédéral de l'intérieur. Elle a bénéficié, en 1964-65, d'une subvention fédérale de 35.000 F, qui sera renouvelée pour le prochain exercice.

Elle a pu ainsi se procurer un équipement technique plus digne d'un Musée national de cinéma et a accueilli un matériel important. Elle a participé à l'organisation de divers cours et séminaires à l'intention du corps enseignant vaudois, valaisan, neuchâtelois, organisé à Lausanne en 1964 une semaine du cinéma tchécoslovaque, puis à Neuchâtel et à Zurich. Elle a reçu la visite de plusieurs personnalités du monde du cinéma. Elle dispose de nouveaux locaux à la place de la Cathédrale, à Mon-Repos d'un double blockhaus. Elle possède 15.000 bobines de longs et courts métrages. Elle a reçu en dépôt d'une maison américaine 130 films, la plupart de valeur, qui étaient promis à la destruction. Sa bibliothèque compte 2.000 volumes, sa photothèque, 48.250 photographies classées. Tout ce travail est accompli par M. F. Buache, conservateur, avec un assistant et une aide.

Les comptes, révisés par la Ville de Lausanne, accusent un boni de 486 F, sur un total de dépenses de 27.500 F. Son comité, composé de neuf membres, a été réélu pour quatre ans.

L'AFFAIRE DU MESOSCAPHE

Le comité d'organisation de l'Exposition Nationale suisse de Lausanne 1964 et M. Jacques Piccard ont chargé un collège d'arbitres de régler les questions pendantes entre eux au sujet du Mésoscaphe. Ce collège est présidé par M. Jean Castella, juge fédéral, Lausanne.

Le Mésoscaphe demeurera, dans son état actuel, à la disposition des arbitres jusqu'à ce qu'ils aient fait les examens et les constatations nécessaires. Le transport prévu du Mésoscaphe à Marseille s'effectuera aussitôt que possible.

LE CENTRE DRAMATIQUE ROMAND

Depuis le 1^{er} juillet 1965, l'activité dramatique à Lausanne et en Suisse romande a été réorganisée, d'entente entre la ville de Lausanne et la société coopérative du Théâtre Municipal de Lausanne. Elle s'exercera sous le nom de « Centre dramatique romand » comprenant deux départements : l'activité dramatique proprement dite, sous la direction de M. Ch. Apotheloz et l'activité lyrique, sous la direction de M. Manuel Roth. La section dramatique qui se produira à Lausanne, dans le canton, en Suisse romande, gère le théâtre de Vidy, l'atelier de décors de Malley, propriétés de la ville de Lausanne. Le théâtre de Vidy permet de faire du bon travail de préparation, de répétition. La section lyrique poursuivra les saisons lyriques de Georgette, le festival d'opéras italiens et le festival international, qui sont donnés au Théâtre de Beaulieu.

Les galas Karsenty-Herbert seront donnés, comme par le passé, au Théâtre de Georgette, et l'administrateur du centre dramatique romand, ainsi que du Théâtre Municipal, a été nommé en la personne de M. M. Lavanchy, secrétaire municipal. Pour soutenir

cet effort dramatique et lyrique, la municipalité de Lausanne demande au conseil communal de porter de 100.000 F à 250.000 F la subvention communale au fonds du Théâtre en Suisse romande, à l'intention du centre dramatique romand, étant bien entendu que la ville assume la couverture du déficit de la saison théâtrale. Le centre dramatique romand bénéficie en outre de subventions cantonales, de « Pro helvetia ».

La municipalité demande en outre une somme de 270.000 F pour divers travaux de réfection au Théâtre Municipal, notamment la peinture extérieure, l'amélioration de la salle de spectacle, du hall d'entrée, des promenoirs, la modernisation de la scène, de la sous-scène, de la machinerie, de l'éclairage, absolument nécessaires pour obtenir des représentations au goût du jour et de demain.

CANTON DE ZURICH

AGITATION A LA BOURSE ZURICOISE : UN NOUVEAU « CAS » : SEULEMENT 10 A 16 MILLIONS DE FRANCS

Agitation à la bourse de Zurich : une rumeur persistante circulait dans les couloirs : « Le plus grand des scandales financiers de ces derniers temps allait éclater. » Les grandes banques se virent dans l'obligation d'informer les milieux financiers que ce nouveau scandale ne les touchait en aucune manière. Et pourtant, un établissement bancaire se vit obligé de racheter ses propres actions, le marché étant particulièrement troublé par un sentiment de peur.

Le 28 août 1965, un sursis concordataire était accordé à la fabrique de produits chimiques du Dr Rittmeyer, à Erlen (Thurgovie). Dès le 3 décembre, les documents pour un concordat avec abandon d'actif étaient déposés auprès de la « Schw. Treuhand-Gesellschaft », à Zurich. Ce concordat devrait être soumis à l'assemblée des créanciers.

M. Rittmeyer aurait tiré une grande quantité de traites, qui n'auraient pas eu le moindre rapport avec sa fabrique. Pour ce service, il aurait demandé les 10 % de la valeur de la traite. Mais, un jour, ces traites auraient fait l'objet de poursuites pour effets de change. En août déjà, il aurait été établi que le passif dépassait l'actif d'au moins dix millions de francs. Selon d'autres données, la différence serait de 16 millions de francs.

M. Rittmeyer s'est vu retirer la capacité d'exercice sur présentation d'un certificat médical et une assistance juridique lui a été accordée.

LA « PRINCESSE DES PERLES » JAPONAISE EN VISITE A ZURICH

La jeune Japonaise de 24 ans, Sugako Tomita, qui a été élue « Princesse des perles » 1965, a fait ses civilités à Zurich, le deuxième centre le plus important du monde. Après avoir été reçue par le président de la Ville, M. Emile Landolt, Sugako Tomita a montré à la presse sa couronne sertie de milliers de perles précieuses, qui représente une valeur de 35.000 francs. Un défilé de mode suivit, au cours duquel les mannequins des plus grands joailliers de Zurich présentèrent colliers, bracelets, bagues et clips, sertis des plus belles perles.

La « Princesse des perles » a effectué un voyage de vingt-cinq jours à travers l'Europe, pour apporter à toutes les dames qui aiment les perles le salut de ses compatriotes, aux orfèvres la gratitude des éleveurs de perles, et à tous les maires et autres syndics, présidents de villes, un message de salutations de Toba, la métropole perlière du Japon.

« Princesse des perles », Sugako Tomita ne l'est pas devenue seulement pour sa beauté. Les candidates japonaises à ce titre doivent se présenter au concours en kimono et faire preuve de leur bonne éducation, de leurs connaissances de la cérémonie du thé, de la qualité de leur conversation, de leurs connaissances de la musique, des danses folkloriques, etc. Toutes les candidates doivent posséder un grade universitaire. Les « Princesses des perles » ont donc en général de 22 à 26 ans.

A ce défilé de mode assistaient quelques hautes personnalités japonaises de l'industrie perlière, et notamment le petit-fils du célèbre Mikimoto, M. Masao Ikeda.

LE NOUVEL EMBLEMME DE LA MACHINE A TINGUELY

Une discussion semble devoir s'ouvrir à Zurich à propos de la célèbre machine à Tinguely.

Ainsi qu'on le confirme à l'Hôtel de Ville, cette machine va être remise comme cadeau à la Ville de Zurich. Le mécène est l'industriel zuricois Walter A. Bechtler, connu déjà par la collection d'œuvres de Giacometti. Pour le moment, l'emplacement de cette machine est en pleine discussion. La machine à Tinguely, qui est souvent interprétée comme un symbole, d'un perpétuel mouvement, sans utilité, pourrait être placée devant le Kunsthau, tout près de la « Porte de l'Enfer » de Rodin, mais il semble que l'on ne soit pas d'accord avec cette proposition dans les milieux du Kunsthau. Pour l'instant, on dresse un gabarit, afin de pouvoir se rendre compte de l'effet qu'elle fera, et surtout de savoir si elle s'harmonisera avec les sculptures voisines.

Les municipaux et le directeur du Kunsthau se rendront sur les lieux pour étudier la question. Il est bon de souligner cependant que la municipalité n'a pas encore fait savoir si elle acceptait ce cadeau.

FONDATION ALBERTO GIACOMETTI

Une fondation Alberto Giacometti a été créée à Zurich, elle se propose de mettre sur pied une collection représentative de l'œuvre du fameux peintre et sculpteur suisse. La fondation dispose d'un capital de base de 750.000 F. Elle est présidée par M. Bechtler, de Zurich. La vice-présidence du conseil de fondation a été confiée à M. B. Reinhart, de Winterthur.

LE FEDERALISME SUISSE
A-T-IL ENCORE UNE CHANCE ?

M. Oskar Reck, rédacteur en chef à Frauenfeld, nouveau président central de la nouvelle société helvétique, a fait à Zurich un exposé intitulé : « Le fédéralisme a-t-il encore une chance ? ».

Le conférencier a d'abord souligné l'affaiblissement du fédéralisme helvétique devant les tendances centralisatrices de l'Etat et à cause des transformations démographiques et économiques.

Cependant, la nouvelle société helvétique a lancé l'idée d'un remplacement d'un fédéralisme qui ne fonctionne plus normalement par un fédéralisme meilleur, qui permettrait aux cantons de résoudre les problèmes par le moyen de la coordination. M. Reck a cité l'exemple de la « regio basiliensis », de la future « regio geneviensis » et de la collaboration entre les chambres du commerce du Tessin et de la Lombardie, exemples qui prouvent que la coopération peut même passer par-dessus les frontières nationales.

La N.S.H., qui a déjà pris des contacts encourageants avec le Conseil fédéral et avec des parlementaires fédéraux, soumettra son plan le printemps prochain aux gouvernements cantonaux.

Il est nécessaire aussi de faire comprendre à tous les citoyens, et en particulier à la jeune génération, la situation exacte de la Confédération suisse et de ne pas laisser aux seuls spécialistes le soin de résoudre les problèmes qui se posent.

Le fédéralisme a encore une chance, a conclu l'orateur. La question est de savoir si on la saisira.

Lors du débat, la plupart des participants ont soutenu la thèse du conférencier. M. Reck a bien précisé qu'il n'était pas question de faire de la Suisse un Etat unitaire, d'une part à cause de l'existence des minorités, d'autre part parce que chez nous la commune et le canton sont des notions essentielles.

FUNERAILLES DU JUGE FEDERAL

JAKOB HEUSSER

Les funérailles du juge fédéral Jakob Heusser se sont déroulées à la « Frauenmuensterkirche », à Zurich. On notait en particulier la présence, à cette cérémonie, du conseiller fédéral Spuehler, du président du Conseil d'Etat Zumbuehl et du président de la Ville de Zurich Landolt. Le président du Tribunal fédéral, M. Fritz Haeblerlin, fit l'éloge du défunt et brossa un large tableau de ses multiples et fructueuses activités. Puis, au nom du Tribunal cantonal, le juge Max Gurny évoqua les quatre années consacrées par le défunt au Tribunal suprême zuricois. Ces deux éloges avaient été précédés par le sermon du pasteur Heinrich Itz.

**l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud**

par
Le Convair 990 CORONADO
Le jet le plus moderne du monde
SWISSAIR

PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG et tous agents IATA de voyages et de fret